

ABONNEMENTS :

Table with subscription rates for Canada and other regions, including 'Edition Quotidienne' and 'Edition Hebdomadaire'.

Directeur : HENRI BOURASSA

Rédaction et Administration :

71a RUE SAINT-JACQUES MONREAL.

TÉLÉPHONES :

ADMINISTRATION : Main 7461 RÉDACTION : - Main 7460

FAIS CE QUE DOIS !

UNE LIGUE D'AS-SAINISSEMENT

L'impunité des voleurs publics

Au cours du débat final, à Québec, il y a des obscurs députés qui ont voté le blanchissage...

Rappelons en deux mots les points caractéristiques de l'affaire Coderre.

M. Gauthier, député de Saint-Hyacinthe, produit trois déclarations assermentées qui accusent le secrétaire d'Etat d'avoir connu et autorisé la pratique de manoeuvres criminelles...

Le débat s'engage. Le ministre de la Justice se constitue le défenseur de son collègue. Il affirme, sous la protection de son immunité parlementaire, que les trois principaux accusateurs de M. Coderre sont manifestement coupables de parjure...

Il aurait été intéressant aussi de savoir comment et pourquoi les amis du secrétaire d'Etat, qui avaient tenu les accusateurs d'assez près pour leur arracher une rétractation, avaient négligé de les faire arrêter.

La majorité ministérielle refuse l'enquête, vote le blanchissage; et le ministre rentre, à la Chambre, le front haut.

A quelque temps de là, l'un des accusateurs, Lalumière, — précisément celui qui n'a rien rétracté — rentre au pays, au vu et au su de la police. Rien ne bouge. Un simple citoyen le fait arrêter et appelle en témoignage le secrétaire d'Etat.

Et l'affaire Leduc-Létourneau? En septembre 1911, un nommé Leduc se porte candidat contre sir Wilfrid Laurier, à Québec-Est. La veille de la mise en nomination, il disparaît de la circulation.

Sur la dénonciation d'un justiciable quelconque, Létourneau et Depeyre sont assignés en Cour de police. Leduc tend témoignage et affirme que les accusés, après l'avoir saisi, l'ont payé à beaux deniers comptants pour lui faire retirer sa candidature.

Et puis? Et puis, rien ne bouge: ni le procureur-général, ni le nouveau corps municipal, ni les honnêtes gogos du Comité de vigilance.

Et l'enquête Cannon? A la suite de révélations et de témoignages qui dévoilent une partie de la corruption qui règne à l'hôtel de ville, une Ligue de Citoyens se forme, une campagne de réforme se poursuit, le Conseil municipal est balayé, un régime nouveau s'installe.

Et puis? Et puis, rien ne bouge: ni le procureur-général, ni le nouveau corps municipal, ni les honnêtes gogos du Comité de vigilance.

Et l'affaire Oliver? Un nommé Macgillivuddy accuse le ministre de l'Intérieur d'avoir encaissé un pot-de-vin de \$60,000. Le ministre, après avoir nommé une commission d'enquête, rend la preuve presque impossible.

Et l'on s'étonne, après cela, que la conscience publique s'émousse, que le peuple perde tout respect et toute confiance dans ses hommes publics et ses magistrats?

M. Taschereau disait qu'un train où vont les choses, il deviendrait impossible à un homme honorable de siéger dans les corps publics. Il a raison.

Pour sauver les boodlers de Québec et leurs complices, justifier la farce sinistre qui s'est prolongée deux semaines, et donner le change à l'opinion publique, on a osé parler de "haines de races", de "conspiration contre les Canadiens-français".

Ce qui ferait le déshonneur de la province et de la race, ce ne serait pas que quelques voleurs publics, pris la main dans le sac, fussent châtiés comme ils le méritent.

La France a eu son Panama. En Angleterre, l'affaire Marconi, le vol des bijoux de la Couronne à Dublin, les concussionnistes commises par les propres officiers de Sa Majesté, les accusations portées par lord Charles Beresford contre l'Amirauté, la vente des titres de noblesse pour remplir la caisse électorale, suffisent à démontrer que la cupidité, la corruption et la vénalité se glissent partout et que la "race supérieure" de l'Empire britannique n'est pas plus que toute autre à l'abri de la gangrène.

Du reste, il n'y a pas que les Canadiens-français dont la tolérance coupable assure l'impunité des malfaiteurs publics.

Il y a quelques semaines, un tuyau d'aqueduc crève. Certes, l'accident était grave: il pouvait en résulter des conséquences sérieuses pour la santé des habitants de Montréal, leur confort matériel et la sécurité de leurs biens.

Que font tous ces défenseurs de l'ordre public devant les symptômes grandissants de corruption effroyable qui pénètrent et gangrènent tous nos corps publics?

Quand je lisais le compte rendu des dires et des faits et gestes de sir Thomas Shaughnessy, pendant la fièvre chaude du tuyau crevé, je ne pouvais m'empêcher de me remémorer la parole qu'il prononçait en présence d'un ministre fédéral, il y a douze ou quinze ans: "De tous les parlements ou le C. P. R. fait affaire, celui d'Ottawa est le plus corrompu!"

Le président du C. P. R. et tous les gros bourgeois qui sustentent les politiciens ne croient-ils pas que le nettoyage de l'égout collecteur de la politique canadienne est aussi urgent que le raccourcissement du tuyau de l'aqueduc de Montréal?

Par quel mode d'action pourrait-on enrayer le mal? C'est ce que nous examinerons demain.

Henri BOURASSA.

LETRE D'OTTAWA

Le remaniement de la carte électorale. — La seconde lecture du bill à cet effet.

Ottawa, 17. — MM. Laurier et Borden ont tous deux parlé, cet après-midi et ce soir, du remaniement de la carte électorale fédérale.

Le chef de l'opposition fait d'abord l'historique des remaniements antérieurs à celui de 1903. S'opposant à celui de 1903, il y a eu une commission spéciale de magistrats; mais aucun des deux partis n'a jamais entendu de cette oreille.

LES DISCOURS DES DEUX CHEFS MM. Borden et Laurier ont été tous deux plutôt brefs, clairs et intelligibles. Il ne s'agit pas d'une question qui, dès le début, prête à des discussions politiques; aussi ni le premier ministre, qui devrait guider le comité dans son travail de refonte de la carte électorale, ni le ministre de la Justice, qui assure l'ordre social et le bon fonctionnement des lois, — ni le ministre de la Justice, qui a affirmé en plein parlement que Lalumière est coupable de parjure, de chantage et de manoeuvres électorales criminelles — ni le ministre de la JUSTICE ne souffle mot, et le parjure, le maître-chanteur, s'en tire à meilleur compte encore que le bigane condamné à cinq jours de prison par le magistrat Leet: il est acquitté par les grands jurés.

Et l'affaire Leduc-Létourneau? En septembre 1911, un nommé Leduc se porte candidat contre sir Wilfrid Laurier, à Québec-Est. La veille de la mise en nomination, il disparaît de la circulation.

Sur la dénonciation d'un justiciable quelconque, Létourneau et Depeyre sont assignés en Cour de police. Leduc tend témoignage et affirme que les accusés, après l'avoir saisi, l'ont payé à beaux deniers comptants pour lui faire retirer sa candidature.

Et puis? Et puis, rien ne bouge: ni le procureur-général, ni le nouveau corps municipal, ni les honnêtes gogos du Comité de vigilance.

Et l'enquête Cannon? A la suite de révélations et de témoignages qui dévoilent une partie de la corruption qui règne à l'hôtel de ville, une Ligue de Citoyens se forme, une campagne de réforme se poursuit, le Conseil municipal est balayé, un régime nouveau s'installe.

Et puis? Et puis, rien ne bouge: ni le procureur-général, ni le nouveau corps municipal, ni les honnêtes gogos du Comité de vigilance.

Et l'affaire Oliver? Un nommé Macgillivuddy accuse le ministre de l'Intérieur d'avoir encaissé un pot-de-vin de \$60,000. Le ministre, après avoir nommé une commission d'enquête, rend la preuve presque impossible.

Et l'on s'étonne, après cela, que la conscience publique s'émousse, que le peuple perde tout respect et toute confiance dans ses hommes publics et ses magistrats?

M. Taschereau disait qu'un train où vont les choses, il deviendrait impossible à un homme honorable de siéger dans les corps publics. Il a raison.

Pour sauver les boodlers de Québec et leurs complices, justifier la farce sinistre qui s'est prolongée deux semaines, et donner le change à l'opinion publique, on a osé parler de "haines de races", de "conspiration contre les Canadiens-français".

Ce qui ferait le déshonneur de la province et de la race, ce ne serait pas que quelques voleurs publics, pris la main dans le sac, fussent châtiés comme ils le méritent.

La France a eu son Panama. En Angleterre, l'affaire Marconi, le vol des bijoux de la Couronne à Dublin, les concussionnistes commises par les propres officiers de Sa Majesté, les accusations portées par lord Charles Beresford contre l'Amirauté, la vente des titres de noblesse pour remplir la caisse électorale, suffisent à démontrer que la cupidité, la corruption et la vénalité se glissent partout et que la "race supérieure" de l'Empire britannique n'est pas plus que toute autre à l'abri de la gangrène.

"LA VIE QUI PASSE..." CARNET D'UN FLANEUR

LUNDI, 9 FEVRIER. — LES PITTS CHARS.

Décidément, les habitants de la rue Notre-Dame ne sont guère en odeur de sainteté près de la Compagnie des Tramways: elle semble y avoir établi le record du mauvais service.

Le premier tramway qu'on prend en avance sur son horaire, paraît-il: il en profite pour roulotter tranquillement un petit train de valétudinaire gouteux.

Le "next" arrive, déjà bondé; plus une place pour s'asseoir, plus une "strap" pour s'agripper. De plus, on y vole, une vraie glacière.

Faisons donc mauvaise fortune bon coeur. Cela marche encore à peu près; malheureusement, voilà que les freins se grippent et le tramway s'arrête.

Enfin, celui-là marche bien: tout brûlé, les freins, les roues, tout est merveille, il y règne une douce chaleur. Seulement les accidents précédents l'ont mis sérieusement en retard (et nous donc?) Bref, collique entre les deux agences que la voie ferrée de l'Est a empiété de rière, et les compagnons voyageurs sont une fois de plus délicatement déposés sur la chaussée, grelottants et transis à ce mortel carrefour Saint-Henri, tandis qu'ils regardent d'un oeil marri la guimbarde qui renverse allégrement le chemin de Maisonneuve.

Reste la question de la commission. M. Borden avait, mardi dernier, parlé d'une commission de 7 membres, dont 3 oppositionnistes et 4 ministériels. M. Laurier suggère que le nombre des commissaires soit de 9, cette année, soit 4 oppositionnistes et 5 ministériels.

Reste la question de la commission. M. Borden avait, mardi dernier, parlé d'une commission de 7 membres, dont 3 oppositionnistes et 4 ministériels.

Reste la question de la commission. M. Borden avait, mardi dernier, parlé d'une commission de 7 membres, dont 3 oppositionnistes et 4 ministériels.

Reste la question de la commission. M. Borden avait, mardi dernier, parlé d'une commission de 7 membres, dont 3 oppositionnistes et 4 ministériels.

Reste la question de la commission. M. Borden avait, mardi dernier, parlé d'une commission de 7 membres, dont 3 oppositionnistes et 4 ministériels.

Reste la question de la commission. M. Borden avait, mardi dernier, parlé d'une commission de 7 membres, dont 3 oppositionnistes et 4 ministériels.

Reste la question de la commission. M. Borden avait, mardi dernier, parlé d'une commission de 7 membres, dont 3 oppositionnistes et 4 ministériels.

Reste la question de la commission. M. Borden avait, mardi dernier, parlé d'une commission de 7 membres, dont 3 oppositionnistes et 4 ministériels.

Reste la question de la commission. M. Borden avait, mardi dernier, parlé d'une commission de 7 membres, dont 3 oppositionnistes et 4 ministériels.

Reste la question de la commission. M. Borden avait, mardi dernier, parlé d'une commission de 7 membres, dont 3 oppositionnistes et 4 ministériels.

Reste la question de la commission. M. Borden avait, mardi dernier, parlé d'une commission de 7 membres, dont 3 oppositionnistes et 4 ministériels.

Reste la question de la commission. M. Borden avait, mardi dernier, parlé d'une commission de 7 membres, dont 3 oppositionnistes et 4 ministériels.

Reste la question de la commission. M. Borden avait, mardi dernier, parlé d'une commission de 7 membres, dont 3 oppositionnistes et 4 ministériels.

Reste la question de la commission. M. Borden avait, mardi dernier, parlé d'une commission de 7 membres, dont 3 oppositionnistes et 4 ministériels.

Reste la question de la commission. M. Borden avait, mardi dernier, parlé d'une commission de 7 membres, dont 3 oppositionnistes et 4 ministériels.

Reste la question de la commission. M. Borden avait, mardi dernier, parlé d'une commission de 7 membres, dont 3 oppositionnistes et 4 ministériels.

Reste la question de la commission. M. Borden avait, mardi dernier, parlé d'une commission de 7 membres, dont 3 oppositionnistes et 4 ministériels.

Reste la question de la commission. M. Borden avait, mardi dernier, parlé d'une commission de 7 membres, dont 3 oppositionnistes et 4 ministériels.

Reste la question de la commission. M. Borden avait, mardi dernier, parlé d'une commission de 7 membres, dont 3 oppositionnistes et 4 ministériels.

Reste la question de la commission. M. Borden avait, mardi dernier, parlé d'une commission de 7 membres, dont 3 oppositionnistes et 4 ministériels.

Reste la question de la commission. M. Borden avait, mardi dernier, parlé d'une commission de 7 membres, dont 3 oppositionnistes et 4 ministériels.

tout. C'est lui qui porte la folie dans les cerveaux et la honte au foyer des familles.

Monte à nous qui ne savons réagir, qui nous laissons fasciner par le miroir étincelant! Nous nous croyons indemnes, et déjà nous avons perdu notre répulsion naturelle pour le dol et la vénalité.

Le flot de boue dorée monte toujours plus puissant dans son oeuvre de corruption. Allons-nous nous laisser submerger?

Et pendant ce temps, la science continue à progresser, toujours plus curieuse et toujours insoucieuse. Dans le mystérieux silence du laboratoire, nos savants poursuivent leurs recherches et continuellement soulèvent davantage le voile du redoutable inconnu.

Pour chaque accroissement de bien-être qui nous est offert, nous réussissons à nous créer vingt besoins nouveaux qui rendent illusoire tous les progrès possibles.

Et combien de fois, en attendant le progrès, nous nous sommes perdus dans le piège des machines à vapeur, des trinitrotoluènes et des rayons ultra-violettes.

Et pendant ce temps, la science continue à progresser, toujours plus curieuse et toujours insoucieuse. Dans le mystérieux silence du laboratoire, nos savants poursuivent leurs recherches et continuellement soulèvent davantage le voile du redoutable inconnu.

Pour chaque accroissement de bien-être qui nous est offert, nous réussissons à nous créer vingt besoins nouveaux qui rendent illusoire tous les progrès possibles.

Et combien de fois, en attendant le progrès, nous nous sommes perdus dans le piège des machines à vapeur, des trinitrotoluènes et des rayons ultra-violettes.

Et pendant ce temps, la science continue à progresser, toujours plus curieuse et toujours insoucieuse. Dans le mystérieux silence du laboratoire, nos savants poursuivent leurs recherches et continuellement soulèvent davantage le voile du redoutable inconnu.

Pour chaque accroissement de bien-être qui nous est offert, nous réussissons à nous créer vingt besoins nouveaux qui rendent illusoire tous les progrès possibles.

Et combien de fois, en attendant le progrès, nous nous sommes perdus dans le piège des machines à vapeur, des trinitrotoluènes et des rayons ultra-violettes.

Et pendant ce temps, la science continue à progresser, toujours plus curieuse et toujours insoucieuse. Dans le mystérieux silence du laboratoire, nos savants poursuivent leurs recherches et continuellement soulèvent davantage le voile du redoutable inconnu.

Pour chaque accroissement de bien-être qui nous est offert, nous réussissons à nous créer vingt besoins nouveaux qui rendent illusoire tous les progrès possibles.

Et combien de fois, en attendant le progrès, nous nous sommes perdus dans le piège des machines à vapeur, des trinitrotoluènes et des rayons ultra-violettes.

Et pendant ce temps, la science continue à progresser, toujours plus curieuse et toujours insoucieuse. Dans le mystérieux silence du laboratoire, nos savants poursuivent leurs recherches et continuellement soulèvent davantage le voile du redoutable inconnu.

Pour chaque accroissement de bien-être qui nous est offert, nous réussissons à nous créer vingt besoins nouveaux qui rendent illusoire tous les progrès possibles.

Et combien de fois, en attendant le progrès, nous nous sommes perdus dans le piège des machines à vapeur, des trinitrotoluènes et des rayons ultra-violettes.

Et pendant ce temps, la science continue à progresser, toujours plus curieuse et toujours insoucieuse. Dans le mystérieux silence du laboratoire, nos savants poursuivent leurs recherches et continuellement soulèvent davantage le voile du redoutable inconnu.

Pour chaque accroissement de bien-être qui nous est offert, nous réussissons à nous créer vingt besoins nouveaux qui rendent illusoire tous les progrès possibles.

Et combien de fois, en attendant le progrès, nous nous sommes perdus dans le piège des machines à vapeur, des trinitrotoluènes et des rayons ultra-violettes.

Et pendant ce temps, la science continue à progresser, toujours plus curieuse et toujours insoucieuse. Dans le mystérieux silence du laboratoire, nos savants poursuivent leurs recherches et continuellement soulèvent davantage le voile du redoutable inconnu.

Pour chaque accroissement de bien-être qui nous est offert, nous réussissons à nous créer vingt besoins nouveaux qui rendent illusoire tous les progrès possibles.

Et combien de fois, en attendant le progrès, nous nous sommes perdus dans le piège des machines à vapeur, des trinitrotoluènes et des rayons ultra-violettes.

Et pendant ce temps, la science continue à progresser, toujours plus curieuse et toujours insoucieuse. Dans le mystérieux silence du laboratoire, nos savants poursuivent leurs recherches et continuellement soulèvent davantage le voile du redoutable inconnu.

Pour chaque accroissement de bien-être qui nous est offert, nous réussissons à nous créer vingt besoins nouveaux qui rendent illusoire tous les progrès possibles.

Et combien de fois, en attendant le progrès, nous nous sommes perdus dans le piège des machines à vapeur, des trinitrotoluènes et des rayons ultra-violettes.

Et pendant ce temps, la science continue à progresser, toujours plus curieuse et toujours insoucieuse. Dans le mystérieux silence du laboratoire, nos savants poursuivent leurs recherches et continuellement soulèvent davantage le voile du redoutable inconnu.

Pour chaque accroissement de bien-être qui nous est offert, nous réussissons à nous créer vingt besoins nouveaux qui rendent illusoire tous les progrès possibles.

CHRONIQUE RELIGIEUSE ROME ET LE MONDE NOUVEAU SEMINAIRE

Bayonne, France, 18. — Dans le "Bulletin Religieux", Mgr Gleure, évêque de Bayonne, annonce la prochaine construction d'un nouveau grand séminaire à Bayonne et adresse un appel à la générosité de ses diocésains.

La décision de construire un grand séminaire a été prise par l'évêque "sur les instances pressantes, formelles et réitérées du pape Pie X."

SOUSSIONS A L'INDEX A PARIS

Rome, 18. — Les professeurs Karl Holzhey, à Fribourg, et Sébastien Herle, à Wurzburg, dont les œuvres avaient été mises à l'index, se sont soumis.

EGLISE POLONAISE A PARIS

Paris, 18. — Mgr Léon Pastawa, préfet de la maison du Pape, directeur de la mission polonaise, adresse un appel en vue de la création à Paris d'une église polonaise placée sous l'invocation de saint Stanislas et où seraient transférés les restes de Boleslas-le-Hardi.

LA MAUVAISE PRESSE

Poitiers, France, 8. — Mgr Humbrecht, évêque de Poitiers, vient de publier un lettre pastorale importante sur la mauvaise presse. Après avoir montré comment la franc-maçonnerie mène la guerre contre le catholicisme et, par la presse qu'elle a occupée, s'efforce de répandre toutes les erreurs modernes, il rappelle à ce sujet le devoir rigoureux de catholiques qui ne peuvent d'aucune façon et sous aucun prétexte, pactiser avec des mauvais journaux sans trahir leur devoir de chrétiens.

La lettre constate qu'un nombre de ces écrits, sous des titres hostiles à nos croyances et dangereux pour la foi se trouvent: "l'Avenir de la Vienne", le "Bocage et la Plaine" et la "Gazette des Deux-Sèvres". L'évêque interdit aux fidèles leur lecture et ordonne ce qui suit:

Art. 1er. — Devra être considéré coupable de péché grave tout fidèle qui, sans un motif sérieux dont nous venons à rester seul juge, achètera, vendra, lira fréquemment ces journaux, ou y collaborera soit directement, soit indirectement, et même les défilera, lira dans ces journaux quelque article dirigé contre la religion, les moeurs ou la discipline ecclésiastique.

LA CONTROVERSE DE KIKUYU

Londres, 18. — L'archevêque de Canterbury vient d'écrire à la presse une lettre où il déclare que les décisions de l'évêque de Zanzibar ne changeront pas d'un iota ses décisions concernant la conduite qu'il se propose de tenir dans la controverse de Kikuyu. Il manifeste sa volonté de soumettre la question entière aux évêques.

A la Chambre Haute de la Convocation de Canterbury, l'évêque de Londres a présenté une pétition, signée par environ 676 clergymen de son diocèse, où tous manifestent une grande inquiétude de ce que certains membres du clergé nient les vérités fondamentales et manifestent une tendance de plus en plus marquée à "orienter le problème de la réunion des églises dans une voie manifestement incompatible avec la croyance que l'ordination épiscopale est essentielle à la validité de l'administration du sacrement."

MORT D'UNE RELIGIEUSE

La Révérende Soeur Saint-Léonard de Port Maurice est morte hier à la Maison-Mère de la Congrégation de Notre-Dame, rue Sherbrooke Ouest. Soeur Saint-Léonard, née Thompson, appartenait à l'une des familles les plus distinguées de l'est de la Nouvelle-Ecosse. Elle était la soeur du R. P. Thompson, de Glace Bay, Cap Breton, et du Dr Thompson, praticien très connu aux Etats-Unis. Deux de ses soeurs font aussi partie de la Congrégation de Notre-Dame.

Du couvent d'Antigonish, où elle occupa une fonction éminente, Soeur Saint-Léonard se rendit à l'Université Catholique de Washington, où elle reçut le grade de Docteur en philosophie. C'était la première fois qu'une femme canadienne recevait un tel honneur.

De retour d'Antigonish, en septembre 1912, elle tomba malade et décéda de veir mourir à la Maison-Mère de sa Congrégation.

ON DEMANDE "LA COMETE"

Au Rédacteur du "Devoir", Montréal. Monsieur le Rédacteur, Aidez-vous parmi vos abonnés — ou vos acheteurs au numéro — à m'indiquer quel est le numéro de votre journal qui contient le texte — paroles et musique — d'une chanson de Dursy ou de Bonnard, intitulée "La Comète" ? Je tiens surtout à reconnaître la strophe où l'auteur, décrivant la comète, dit qu'elle se met à répandre:

"Une étrange et trouble lumière, Ou plutôt une obscurité, Semblable à celle que projette, Sur les astres, nos dévotions, Toutes les commissions d'enquêtes."

Cette comparaison immortelle est tellement d'actualité, que les vers sont devenus une obsession, qui ne se terminera, je le crains, que lorsque j'aurai pu me procurer le texte complet. Vous remerciant d'avance, je demeure, monsieur le Rédacteur, Votre bien dévoué, François GUILMANT.

CONFERENCES "SOUS LA COUPOLE"

M. Edouard Montpetit a fait lundi soir, au Ritz, sous les auspices de l'Académie française, une très intéressante conférence. Il avait pris pour sujet: "Sous la coupole — La Vie et la Mort des Académiciens."

Je ne vais pas entreprendre, a-t-il en débutant le distingué conférencier, une étude de l'Académie française; j'ai réuni quelques notes au four et au moulin sur les personnes et je vous les offre dans toute leur simplicité.

Un autre tour, nous ne pouvons résumer ni analyser la carrière aérée et souple de M. Montpetit: il n'est pas possible d'en reproduire le tour gracieux et plein de naturel. Il nous dira mieux nous-même à en crayonner quelques passages.

Quelques amis se réunissent vers 1630 chez Conrart; Godeau disait ses vers, d'autres aussi, et l'on causait littéraire, nouvelles, affaires même; on échangeait des opinions, on se consultait. L'habitude d'occasions se communiquait leurs idées. C'était un élan littéraire. Richelieu se dit: "Voilà la littérature dont je puis faire quelque chose. Je vais nous organiser le Collège des Académiciens."

Les amis commencèrent de tenir registre de leurs délibérations et, dès 1635, des lettres patentes de Louis XIII constituèrent l'Académie française. Richelieu voulait qu'elle fût la gardienne de la langue; les académiciens mirent un dictionnaire de la langue.

Mais l'Académie était, révérence parler, sans domicile. Elle s'éclaircit tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre des Académiciens de Paris: d'abord chez Conrart, puis ailleurs, et enfin chez le duc de Nemours, de Séguier. Louis XIV finit par lui donner deux salles au Louvre. Elle y tint pendant cent vingt ans ses séances.

L'Académie faillit être détruite par la Révolution, qui ne voulait pas conserver du passé; en août 1793, elle fut forcée de disparaître. Mais elle reparut après la tourmente. Et elle fut le théâtre de luttes moins graves, mais très vives.

D'abord, l'Académie nommait ses membres, au lieu de les élire. Et Cornuille fut élu. On prit à deux fois pour y entrer. Boileau, qui se faisait avec un zèle que d'aucuns estimaient peut-être un peu exagéré, s'efforça de résister, et fut élu à la fin.

Le d'abord, l'Académie nommait ses membres, au lieu de les élire. Et Cornuille fut élu. On prit à deux fois pour y entrer. Boileau, qui se faisait avec un zèle que d'aucuns estimaient peut-être un peu exagéré, s'efforça de résister, et fut élu à la fin.

Puis ce fut le romantisme qui aspira aux honneurs académiques, comme on dit de nos jours. Victor Hugo y aspira fortement et avec persévérance. Lemercier, un ennemi pourtant, lui avait dit un jour, 1793, l'Académie n'admettait que des gens de Lettres: "Que ne vous présentez-vous à l'Académie?" Il s'y présenta. Et il fut courtoisement refusé. Chateaubriand le recut à bras ouverts. Mais il n'en fut pas de même de tous. Charles Noddy, qui avait écrit pendant l'Exil, fut refusé. Villemain, le Secrétaire perpétuel, lui dit: "Vous ne pouvez pas arriver parce que vous êtes le romantisme." Cousin lui affirma qu'il n'irait pas à l'Académie.

Après s'être présenté quatre fois, Victor Hugo fut enfin élu. Le romantisme était entré à l'Académie; il y avait fait un grand bruit. Mais le même genre de lutte se continue aujourd'hui, à propos d'autres idées.

Et voici une réception. Plusieurs heures avant celle de la séance, le pont des Arts et le qui ont se trouvent à l'Institut de France sous des ombres; car il y a des billets que de places. Des plantons attendent patiemment, pour d'autres. C'est l'un des métiers de Paris. Aussi, tout à l'heure, la file va-t-elle subir une véritable métamorphose: à la place de la foule, il y a des coffres en verra des chapeaux élégants et d'impeccables hauts de forme.

C'est M. Maurice Donnay que l'on reçoit ce jour-là. Il arrive, par le chemin des écoles, du chat Noir où les échantons penchés sur la soif des poètes portent un aussi l'habit vert. Cependant, il ne renie rien de son passé littéraire. Et il a assez d'esprit pour que l'illustre Compagnie lui pardonne tout. Il lit son discours lentement, d'une voix chaude, et le voilà immortel.

Un autre jour on reçoit Jean Richepin. Il vient tout droit de la bohème cellulaire, et de la bohème à la langue verte. Mais il a tant aimé et si bien servi la langue française qu'on ne lui en tient pas rigueur. Richepin fut naguère encore acclamé sans distinction chez Bullier. Et si nous, plutôt débraillé, n'a encore rien d'académicien; mais elle ne s'exécute point. M. Jean Richepin exprime seulement le regret que ce soit la première fois qu'il assiste à une séance de l'Académie. Et il parle. Et les vieux mots français fatigués par un long usage et, souvent, par un mauvais usage, reprennent dans sa phrase prestigieuse un relief inattendu.

(Ces mots, remarque ici le conférencier, ils sont tous; ils ont passé de la main des érudits et des soldats, les colons, les missionnaires et les artisans qui ont formé le noyau de notre race.)

Mais il convient qu'on parle une fois pour toutes d'antécédents que le récipiendaire devra oublier. C'est M. Maurice Barrès qui prend la parole: Si j'avais cru jamais vous revoir, dit-il à M. Richepin, j'aurais pensé que ce serait dans quelque cérémonie insolite, mais pas à l'Académie française. Mais vous êtes venu à nous par les grands ponts, et c'est votre province qui vous a sauvés. Barrès aussi dit tout à sa province, c'est manifeste. Et M. Montpetit signale en passant que le régionalisme est la chose qui s'offre à notre littérature, non pas le régionalisme bibelotier, qui menace de devenir à la mode, mais le fond même de la vie modeste et profonde de la province.

Le conférencier égale beaucoup son auditoire en rappelant la parole qu'un jour Hoopes, le capitaine Nelson, après une visite à la mansarde, alla acheter des provisions et du combustible, avec les dollars donnés joyeusement par les pompiers.

LES POMPIERS SAMARITAINS. Les pompiers de la caserne numéro 17, viennent d'accomplir un bel acte de charité. Tous ont fourni une somme rondelette pour venir en aide à la famille A. Valliers, 20 rue LeJeu. Le père de cette famille est malade à l'hôpital Général et ses enfants n'ont ni pain ni charbon. Le sous-chef Hoopes et le capitaine Nelson, après une visite à la mansarde, alla acheter des provisions et du combustible, avec les dollars donnés joyeusement par les pompiers.

UNE VILLE RAVAGEE. Oviedo, Espagne, 18. — Des avions considérables ont causé des dégâts dans la ville d'Oviedo, et dans la campagne voisine. La partie basse de la ville a été inondée et les résidents ont été obligés de se réfugier sur le toit de leurs maisons.

Dans la campagne les bestiaux ont été noyés et les chemins inondés. Les rails des chemins de fer ont été brisés dans la ville d'Oviedo, et dans la campagne voisine. La partie basse de la ville a été inondée et les résidents ont été obligés de se réfugier sur le toit de leurs maisons.

LES POMPIERS SAMARITAINS. Les pompiers de la caserne numéro 17, viennent d'accomplir un bel acte de charité. Tous ont fourni une somme rondelette pour venir en aide à la famille A. Valliers, 20 rue LeJeu. Le père de cette famille est malade à l'hôpital Général et ses enfants n'ont ni pain ni charbon. Le sous-chef Hoopes et le capitaine Nelson, après une visite à la mansarde, alla acheter des provisions et du combustible, avec les dollars donnés joyeusement par les pompiers.

LETTRE D'OTTAWA

(Suite de la 1re page) libéraux, pour l'Ontario. "Ces chiffres prouvent, dit M. Graham, que notre système de représentation est défectueux et que c'est à la fois les minorités n'ont pas de représentation adéquate au parlement." M. Turgeon, de Gloucester, Nouveau-Brunswick, exprime enfin la crainte que le ministère ne respecte pas la constitution à propos de cette question de représentation; il se fait presque véhément, vers la fin de son discours, ce dont la Chambre s'amuse, ainsi que les tribunes.

LA REPONSE DE M. BORDEN A M. LAURIER

Le premier ministre clôt le débat, pour la journée; le note d'abord qu'il s'entend avec M. Laurier, quant aux principes qui doivent présider à la commission parlementaire du remaniement des comités de ses travaux. Il remet à une autre occasion des remarques sur la modification des limites des comités, dans le Québec et l'Ontario, en 1903. Car, dit-il, il n'a jamais parlé avec un peu de parti-pris de ce que j'ai dit quant à la représentation de l'Île-du-Prince-Édouard. Il n'a tenu nul compte de cette affirmation de ma part, que si je venais à être nommé, je serais représenté de cette province, c'est qu'il prétend qu'il y a eu erreur, lors de son entrée dans la Confédération, et qu'il faut que la Chambre sache sur quoi elle appuie cette affirmation. Car, dit-il, l'Île-du-Prince-Édouard n'a pas tenu compte de cet autre argument de moi, qu'il n'est peut-être pas désirable qu'une province soit dans cette situation anormale, d'avoir non plus de députés au Sénat qu'aux Communes, situation où elle sera, si nous ne lui laissons que 3 députés quand elle aura 4 sénateurs.

Il n'a pas tenu compte non plus de cet autre argument, remarque-t-il, que si la population de l'Île-du-Prince-Édouard se trouvait dans une autre province, elle aurait probablement droit à 4 députés. Il n'est pas question de rompre avec la constitution canadienne, non plus que d'y faire des exceptions. Nous en reparlerons, plus tard. Ce que j'ai dit, ce que je maintiens, c'est que cette province a droit d'être entendue au comité afin d'exposer sa version, quant à son entrée dans la Confédération, et aux garanties qui lui ont été faites alors. Nous ne nous éloignerons pas de la constitution. Si quelqu'un s'en est jugé éloigné, si quelqu'un y a déjà jugé atteint, M. Laurier, quand cette région fédérale a été créée, il n'a pas décrié que la population de cette partie additionnelle de la province qui sert de base à l'établissement de la représentation fédérale devrait pas entrer en ligne de compte, dans les calculs décennaux faits pour établir le chiffre de cet état. Cette omission de sa part est de nature à préjudicier, un jour, à la représentation fédérale, et les carrés se sera peuplée, à la représentation des Provinces Maritimes. Pour notre part, quand, en 1912, nous avons annexé une partie du Kéwatin au Québec, nous avons spécialement déclaré que si jamais cette partie du Québec était assez peuplée pour obtenir un représentant aux Communes, les calculs établissant l'unité de représentation fédérale ne tiendraient nul compte de la population de ce territoire nouveau. Ce jour-là, nous avons prévenu tout injuste à l'endroit des Provinces Maritimes, au point de vue de leur représentation fédérale. M. Laurier n'a été ni plus ni moins que ce qu'il est.

M. Borden a cause d'un lapsus dont il est assez coutumier, appelle M. Laurier "le premier ministre", ce qui fait rire la Chambre et provoque l'ilarité bruyante de M. O'Donoghue. Ce dernier a été un partisan acharné de l'exemption de droits de passage en faveur des navires Américains.

LA LOI D'IMMIGRATION

Washington, 18. — Les membres du comité d'immigration du Sénat ont été étonnés d'apprendre que M. Wilson ne signerait pas le bill sur l'immigration si on y laissait la clause qui demande un examen des nouveaux arrivants. Plusieurs se sont déclarés fort embarrassés, car ils ont maintenu la clause, croyant que M. Wilson y serait lui-même favorable.

On aura une séance intéressante au comité demain. Quelques membres du comité ont été surpris de voir faire usage de son droit de veto en cas. D'autres déclarent que, si on enlève la clause il n'y a plus lieu à un bill sur l'immigration.

Le sénateur Smith assure que le président signera le bill tel qu'adopté par le Sénat.

UN CHEMIN DE FER EN ALASKA

Washington, 18. — Ceux qui ont consulté le président Wilson au sujet de la législation relative à l'Alaska savent que M. Wilson espère que le bill du Sénat décrétant la "construction d'un chemin de fer par l'Etat dans ce territoire sera bientôt adopté par la Chambre.

DÉPÊCHES MONDIALES RÉSUMÉ TÉLÉGRAPHIQUE

UN MESSAGE DE PAIX. New-York, 18. — "Les Messagers de la Paix" tel sera le nom que prêteront les aviateurs qui prendront part à la fameuse course autour du monde organisée par le comité de l'Exposition Panama-Pacifique. L'Aéro-Club d'Amérique s'est réuni hier et a envoyé une dépêche à M. C. Moore, président de l'Exposition Panama-Pacifique, lui demandant que si la course avait lieu, elle soit considérée comme un message de paix dans le monde.

VICTOR POTT MEURT EN PRISON. Paris, 18. — Victor Pott, qui tua ses fils, le médiateur Harry Fragon, après une discussion, est mort en prison, hier.

Le meurtre fut commis en décembre dernier, et Pott devait répondre d'une accusation de meurtre. Pott avait 84 ans et n'avait aucun parent légal. Comme il n'a laissé aucun testament, une grande partie de sa fortune évaluée à \$400,000 ira au trésor de la France.

UN TABLEAU DE RAPHAEL. Naples, 18. — Deux peintures de Raphaël, jusque-là attribuées à "l'école de Perugin", ont été retrouvées au Musée National par le professeur Vittorio Spinazzola, directeur du musée. Les deux peintures représentent la Vierge Marie et saint Joseph, et furent exécutées pour l'église de Saint-Augustin, à Città Di Castello.

Les Français s'en emparèrent, au temps de Napoléon, mais ils les laissèrent à l'église française de Saint-Louis à Rome. Le roi de Naples les reprit de la après la Restauration.

La découverte du professeur Spinazzola est considérée comme un événement artistique. Il déclare que ces deux peintures sont les œuvres de la jeunesse de Raphaël. Raphaël fut un élève de Pietro Vannucci Perugin.

LES POMPIERS SAMARITAINS. Les pompiers de la caserne numéro 17, viennent d'accomplir un bel acte de charité. Tous ont fourni une somme rondelette pour venir en aide à la famille A. Valliers, 20 rue LeJeu. Le père de cette famille est malade à l'hôpital Général et ses enfants n'ont ni pain ni charbon. Le sous-chef Hoopes et le capitaine Nelson, après une visite à la mansarde, alla acheter des provisions et du combustible, avec les dollars donnés joyeusement par les pompiers.

UNE VILLE RAVAGEE. Oviedo, Espagne, 18. — Des avions considérables ont causé des dégâts dans la ville d'Oviedo, et dans la campagne voisine. La partie basse de la ville a été inondée et les résidents ont été obligés de se réfugier sur le toit de leurs maisons.

Dans la campagne les bestiaux ont été noyés et les chemins inondés. Les rails des chemins de fer ont été brisés dans la ville d'Oviedo, et dans la campagne voisine. La partie basse de la ville a été inondée et les résidents ont été obligés de se réfugier sur le toit de leurs maisons.

TUMEUR A L'ESTOMAC

COMPLETEMENT ENLEVÉE LORS-QU'ELLE PRIT "FRUIT-A-TIVES" NEWBURY, Ont., 4 avril, 1913. "Il y a quelques années, j'étais malade au lit et je croyais que j'allais mourir. J'avais une excroissance à l'estomac, et les médecins disaient que c'était une tumeur, et que la seule chose qu'avais à faire était d'aller à l'hôpital me la faire enlever. Je redoutais l'opération, quoique les médecins affirmassent que ce fut le seul remède. Je dis que je mourrais avant de me faire opérer.

A ce moment-là, ma mère, qui était à l'hôpital, m'écrivit du "Fruit-a-tives" en me conseillant d'en faire l'essai, parce qu'elle avait entendu parler d'une femme qui avait été guérie d'une excroissance semblable à l'estomac en prenant "Fruit-a-tives".

Pour faire plaisir à ma mère, je commençai à prendre "Fruit-a-tives" et l'heureux résultat fut ma guérison. Je ne suis pas allé voir de médecin depuis et ma santé est excellente.

Je recommande "Fruit-a-tives", chaque fois que j'en ai l'occasion et je serai content de vous publier cette lettre, parce que quelque autre femme pourrait être souffrante du même mal, et "Fruit-a-tives" la guérir.

Mme A. McDONALD. 56e la boîte, 6 pour \$2.50, boîte d'essai 25c. Chez tous les marchands ou envoyé sur réception du prix par Fruit-a-tives Limited, Ottawa.

AU CONGRES AMERICAIN

LE SENAT PRENDRAIT L'INITIATIVE DU RAPPEL DES CLAUSES DE LA LOI EXEMPTANT LES NAVIRES AMERICAINS DE TOUT DROIT DE PASSAGE DANS LE CANAL DE PANAMA.

Washington, 18. — Le Sénat n'attendra pas avoir pris une décision finale sur la clause d'exemption de droits pour les navires américains dans le canal de Panama, pour régler les autres problèmes soulevés par les relations avec les pays étrangers.

Judi, on commencera le débat sur les traités d'arbitrage général. On discutera le traité avec l'Angleterre. On peut s'attendre à une discussion très étendue sur la question du Canal de Panama. Le Sénateur O'Gorman sera le chef de ceux qui s'opposent au traité et à l'abolition de la clause en faveur des navires américains.

Le Président Wilson a confiance, et espère que le Sénat adoptera ses vues à propos de la fameuse clause d'exemption. D'ailleurs, plusieurs sénateurs démocrates l'ont assuré qu'ils voteront pour le rappel de la clause, malgré les déclarations contraires faites jusqu'ici.

À LA CHAMBRE, l'opposition au rappel de la clause sera plus forte, et c'est ce qui inquiète le Président. De même, M. Wilson aura une entrevue avec le chef de la majorité, M. O'Donoghue. Ce dernier a été un partisan acharné de l'exemption de droits de passage en faveur des navires Américains.

À LOUER

À LOUER. Rue Saint-Hubert, coin sud-est Marie-Anne, 8 appartements, système de chauffage, électroliers, un des plus beaux sites de la rue Saint-Hubert. S'adresser, 1337 Saint-Hubert, Saint-Louis 8105.

À LOUER. Soubassement pour barbier, Edifice Versailles, rue Saint-Jacques. S'adresser à Joseph Versailles ou à Raoul Galipien, 99 rue Saint-Jacques. Tél. Main 1322.

À LOUER. Parc Lafontaine, 684. Cottage de 15 appartements avec toutes les améliorations modernes. Garage, écurie. S'adresser par téléphone, Saint-Louis 4108.

À VENDRE. 1 glacière, 1 express, 1 tank à l'huile, l'attelage, 1 cash register, en bloc ou séparément. S'adresser au No 18 De Brosselles, au soir, téléphone: Lassalle 1658.

À VENDRE. Terrain de 110 x 50, en ville, installé pour l'élevage de volailles: lapins, pigeons, etc., maison 6 pièces; poulailler 70 x 15, construit pour l'été et l'hiver; écuries, etc., tout câblé. 8 ans de bail, loyer \$10 par mois. Prix, \$1,000, bargain. Aussi, plusieurs maisons meublées, épicerie, magasin, cigares, etc. S'adresser: Jean Castell, 120 Sainte-Catherine, édifice "La Patrie". Etabli de puis 24 ans. Tél. Est. 4563.

À SAINT-ESTACHE. À vendre, coin de rue, 16,216 pieds, à 3 minutes de l'église du village, à 5 minutes du C.P.R. et à 12 minutes de la nouvelle gare du Canadian-Nord. Place idéale pour résidence; à 25 minutes de Montréal par la nouvelle ligne du Canadian-Nord. Comptant \$407. Bon conditions de paiements faciles. Pour plus de détails, s'adresser à Boite 19, "Le Devoir".

CHANCE EXCEPTIONNELLE pour épiciers: à vendre fixtures d'épicerie, 1 balance Dayton, ainsi que marchandises (en boîtes) conserve. S'adresser à 2609 Chateaubriand, ville.

CANAPE À VENDRE. Un canapé en chêne s'ouvrant, avec bonne bourre et recouvert en velours. A coûté \$38.00. Vendra à bon marché. S'adresser, 301 Sanguienet.

PROPRIÉTAIRE À VENDRE. Propriété à vendre, rue Lacasse, Saint-Henri, 6 logements, \$13,000, \$3,000 comptant, rapportant 10 pour cent. S'adresser à Henri Gougeon, 1999, Saint-Jacques. Phone Mount 467.

PIANO À VENDRE. Beau piano automatique de \$850.00 à vendre très bon marché, chance exceptionnelle. S'adresser au No 379 avenue de Saint-Valier, près de Fleury.

VIEUX LIVRES RARES À VENDRE. L'histoire de Rome depuis sa fondation jusqu'à la translation de l'Empire par Constantin, avec une illustration à chaque volume; contenant l'histoire de la République Romaine depuis l'an de Rome 1 jusqu'à 410, en 16 volumes. Aussi l'histoire de France, depuis les Gaulois jusqu'à la mort de Louis XVI, de l'an 600 avant J.-C. à l'an 420 de J.-C., en 15 volumes. Tout en parfait ordre. S'adresser à 681 avenue Papineau.

CARTES PROFESSIONNELLES AVOCATS BOURBONNIERE, F.-J., C.R., avoc. 76 rue Saint-Gabriel. Tél. Bell, Main 2679. Léopold Barry L.L.B. Avocat et Procureur Edifice Banque Ottawa, 224 rue St-Jacques Chambre 44 - Montréal. C. H. CAHAN, C. R. AVOCAT ET PROCUREUR Edifice Transpiration. — Rue Saint-Jacques. LAMOTHE & TESSIER, avocats. Edifice Banque de Québec, 11 Place d'Armes, Montréal, Tél. Main 3555. J. C. Lamothe, L.L.B., C.R., Camille Tessier, L.L.B. ANATOLE VANIER, B.A., L.L.B. AVOCAT 97 rue Saint-Jacques. GUY VANIER, B.A., L.L.B. AVOCAT 97, rue Saint-Jacques - Chambre 76. NOTAIRES GIROUX, LUCIEN, notaire, édifice Saint-Charles, 43 rue Saint-Gabriel. Tél. Main 2785. Résidence, 405 Duluth Est. Tél. Saint-Louis 3585. Argente à prêter. Règlement de succession. BELANGER & BELANGER, (Léonard et Adrien), 30 Saint-Jacques, Main 1859. Rs. 240 Visitation, Prêts sur hypothèque, achats de créances. MEDECINS Dr. M. LEMOINE, 277 SHERBROOKE EST (Près Saint-Jacques). Maladies des yeux, oreilles, nez, gorge, larynx. Tél. Est 4554.

Dr. J. N. CHAISE. Spécialité: Voles aurisaires, maladies de la peau. Heures: 12 à 2 p.m. 4 à 8 p.m. Tél. Saint-Louis 4526, 1233 Ave. Desjardins, coin Mont-Royal. Dr. ARTHUR BEAUCHAMP, Chirurgien-Dentiste, Tél. Bell Est 3549, 165 rue Saint-Denis, 4 portes de l'Université. Dr Ernest Charron. CHIRURGIEN-DENTISTE 144 rue Saint-Denis. Près de l'Université. Tél. Est 416.

INGENIEURS CIVILS ET ARPENTEURS De GASPE BEAUBIEN. Ingénieur - Conseil. Chambre 28, Edifice Royal Insurgente, Place d'Armes, Montréal. Tél. Main 8240. HURTBUSE & HURTBUSE, Ingénieurs civils, arpenteurs, géomètres, Edifice Banque Nationale, 99 Saint-Jacques, Montréal. Tél. M. 7618. ARCHITECTES LAFRENIERE, J. L. D. — A.A.P.Q. Architecte, Professeur de dessin d'architecture, Conseil des Arts et Manufactures, 271 Saint-Denis, Tél. Est 887, 523 Lafontaine, Maisonneuve, Tél. LaSalle 1856.

TERRAINS À VENDRE. Je vendrais mes intérêts dans deux lots à bâtir pour \$250 comptant. E.G., Boite postale 3533. Téléphone Lassalle 2102. ARGENT À PRÊTER. NOUS REGLEONS toutes vos dettes. Vous transigez seulement avec nous, paiements faciles, sans intérêts; entrevue personnelle seulement. Léon Racicot, 17 Côte Place d'Armes.

APPRENTIS BARBIERS demandés, méthode moderne. Système Moier, établi depuis 22 ans. Quelques semaines suffisent. Outils donnés gratuitement avec les cours. Positions assurées. Cours spécial du soir. S'ad. Moiers Barber College, 62D. Boite-vaud St-Laurent, Montréal.

COMMIS VOYAGEUR. Homme sérieux demande place, ayant déjà tenu épicerie et confiserie en gros, avec clients et références si désirées. S'adresser par lettre à Casier 83, "Le Devoir".

À LOUER. Rue Saint-Hubert, coin sud-est Marie-Anne, 8 appartements, système de chauffage, électroliers, un des plus beaux sites de la rue Saint-Hubert. S'adresser, 1337 Saint-Hubert, Saint-Louis 8105.

À LOUER. Soubassement pour barbier, Edifice Versailles, rue Saint-Jacques. S'adresser à Joseph Versailles ou à Raoul Galipien, 99 rue Saint-Jacques. Tél. Main 1322.

À LOUER. Parc Lafontaine, 684. Cottage de 15 appartements avec toutes les améliorations modernes. Garage, écurie. S'adresser par téléphone, Saint-Louis 4108.

À VENDRE. 1 glacière, 1 express, 1 tank à l'huile, l'attelage, 1 cash register, en bloc ou séparément. S'adresser au No 18 De Brosselles, au soir, téléphone: Lassalle 1658.

À VENDRE. Terrain de 110 x 50, en ville, installé pour l'élevage de volailles: lapins, pigeons, etc., maison 6 pièces; poulailler 70 x 15, construit pour l'été et l'hiver; écuries, etc., tout câblé. 8 ans de bail, loyer \$10 par mois. Prix, \$1,000, bargain. Aussi, plusieurs maisons meublées, épicerie, magasin, cigares, etc. S'adresser: Jean Castell, 120 Sainte-Catherine, édifice "La Patrie". Etabli de puis 24 ans. Tél. Est. 4563.

À SAINT-ESTACHE. À vendre, coin de rue, 16,216 pieds, à 3 minutes de l'église du village, à 5 minutes du C.P.R. et à 12 minutes de la nouvelle gare du Canadian-Nord. Place idéale pour résidence; à 25 minutes de Montréal par la nouvelle ligne du Canadian-Nord. Comptant \$407. Bon conditions de paiements faciles. Pour plus de détails, s'adresser à Boite 19, "Le Devoir".

CHANCE EXCEPTIONNELLE pour épiciers: à vendre fixtures d'épicerie, 1 balance Dayton, ainsi que marchandises (en boîtes) conserve. S'adresser à 2609 Chateaubriand, ville.

CANAPE À VENDRE. Un canapé en chêne s'ouvrant, avec bonne bourre et recouvert en velours. A coûté \$38.00. Vendra à bon marché. S'adresser, 301 Sanguienet.

PROPRIÉTAIRE À VENDRE. Propriété à vendre, rue Lacasse, Saint-Henri, 6 logements, \$13,000, \$3,000 comptant, rapportant 10 pour cent. S'adresser à Henri Gougeon, 1999, Saint-Jacques. Phone Mount 467.

PIANO À VENDRE. Beau piano automatique de \$850.00 à vendre très bon marché, chance exceptionnelle. S'adresser au No 379 avenue de Saint-Valier, près de Fleury.

VIEUX LIVRES RARES À VENDRE. L'histoire de Rome depuis sa fondation jusqu'à la translation de l'Empire par Constantin, avec une illustration à chaque volume; contenant l'histoire de la République Romaine depuis l'an de Rome 1 jusqu'à 410, en 16 volumes. Aussi l'histoire de France, depuis les Gaulois jusqu'à la mort de Louis XVI, de l'an 600 avant J.-C. à l'an 420 de J.-C., en 15 volumes. Tout en parfait ordre. S'adresser à 681 avenue Papineau.

Dr. Ernest Charron. CHIRURGIEN-DENTISTE 144 rue Saint-Denis. Près de l'Université. Tél. Est 416.

INGENIEURS CIVILS ET ARPENTEURS De GASPE BEAUBIEN. Ingénieur - Conseil. Chambre 28, Edifice Royal Insurg

LETTRE DE QUEBEC

Le déménagement. — Les lois sur les successions. — Les juges et les frais des enquêtes municipales. — Le traitement des magistrats de police. — Le département des mines. — Faut-il abolir le Conseil législatif?

Québec, 17. — Le déménagement est commencé. Le député des députés passent la soirée à vider leurs pupitres, faire des paquets, adresser des documents à leurs bons électeurs qui parviendront dimanche des compliments qu'ils ont reçus de "leur membre". La prorogation ira bien à jeudi.

Le budget est loin d'être épuisé et une partie de la journée on a discuté la grosse question des taxes sur les successions. Et voici un budget supplémentaire de \$827,673.12 qui porte le budget total pour l'an prochain à \$8,074,841.22. Gros chiffre.

LA LOI SUR LES SUCCESSIONS.

Nous voici bientôt avec de nouvelles lois sur les successions. Nous n'en avions qu'une, nous en aurons trois; une pour remplacer l'ancienne, une autre pour atteindre les biens meubles situés en dehors de la province et une troisième pour déclarer que l'ancienne était bonne.

Et quant à refaire la loi pourquoi ne pas l'étendre encore. Les donations pour cause de mort échappaient, jusqu'à date, à la taxe; dorénavant elles devront payer. Si, après cela, le gouvernement manque quelque héritier, il aura du moins fait tout son possible pour n'en laisser échapper aucun.

On sait que l'ancienne loi a été déclarée inconstitutionnelle par le Conseil Privé à l'occasion de l'appel dans la cause Cotton dont les héritiers contestaient le droit de gouvernement de taxer les biens meubles d'une succession, situés en dehors de la province. Le Conseil Privé a non-seulement maintenu cette prétention, mais il a exprimé l'opinion que l'impôt sur les biens situés dans la province était aussi inconstitutionnel parce qu'il était en fait une taxe sur l'acte de succession.

Le gouvernement trouve cette décision ridicule, stupide, ce sont les qualificatifs de M. Taschereau, et il déclare qu'il refuse de s'y soumettre. Seulement, tout en refusant de s'y soumettre, il fait voter une loi qui non-seulement déclare que l'ancienne loi a toujours été constitutionnelle, mais ajoute que rien de ce qui a été payé dans le passé ne sera remboursé.

Et c'est sur quoi l'on discute, quelques-uns seulement de chaque côté, car il est bien entendu que la plupart des députés ne s'occupent pas de ces choses-là, un peu trop compliquées pour leur moyen de raisonnement.

La décision du Conseil Privé met sans doute la province dans une impasse car aujourd'hui ceux-là même qui ont tant maudis les auteurs de l'impôt sur les successions ne pourraient tenir un instant à pouvoir sans les milices leur fournir.

Mais faut-il pour sortir de la difficulté passer des lois rétroactives? En d'autres termes, le gouvernement de la province de Québec doit-il, comme l'a dit M. Cousineau, spolier les citoyens de leurs droits éventuels, et comme a ajouté M. Bernier, sortir de la légalité?

L'ancienne loi est bonne ou elle ne l'est pas, dit M. Tellier; l'impôt était direct ou indirect. Si la loi est bonne pourquoi la remplacer, et si elle est mauvaise, pourquoi refuser de restituer ce qui a été perçu illégalement?

Parce que la province pourrait être appelée à rembourser des millions et parce que la province ne veut pas se soumettre à une décision stupide, répond M. Taschereau, qui ne convainc pas le chef de l'opposition. La preuve que vous vous soumettez, dit-il, c'est que vous remplacez une loi par trois autres. Ça n'est pas le moyen de faire face à un jugement. Vous avez dit que le jugement du Conseil Privé était tellement erroné que si son effet était appelé à être appliqué, il faudrait probablement le moyen de le faire changer d'idées, c'est de hier contestation de nouveau et de lui démontrer qu'il a fait erreur. Et vous n'êtes pas obligé de rembourser avant qu'il y ait une autre décision, ajoute M. Cousineau. Vous pouvez suspendre les poursuites et vous pouvez dire ce que le Conseil Privé se soit prononcé de nouveau.

Quant à M. Prévost, il trouve qu'on y va un peu trop cavalièrement avec le Conseil Privé. Le préambule du projet de loi dit en somme que les juges du Conseil Privé sont des imbéciles et des ignorants et qu'il est important de le déclarer. C'est presque un langage de Jacobin. Le Conseil Privé peut s'être trompé, comme tout autre tribunal, mais ce n'est pas une raison pour le déclarer ainsi.

Sir Lomer Gouin se contente de répondre qu'on n'injurie pas le Conseil Privé, qu'on fait un récit des faits incontestables, qu'on ne fait disparaître aucun droit, qu'on interprète simplement un ancien statut, dans l'intérêt public, parce que la province a besoin de ces revenus dans l'intérêt général. Procédons légalement et non pas par des moyens arbitraires, remarque M. Bernier. Cette loi est digne des monarchies les plus absurdes.

M. Gault propose le renvoi du bill à six mois, qui est rejeté par un vote de 42 à 13.

LES FRAIS DES JUGES ET LES ENQUÊTES MUNICIPALES.

L'autre projet touchant toujours les successions taxe les biens meubles situés en dehors de la province, d'une succession ouverte dans la province. L'opposition prétend que le gouvernement veut faire disparaître par ce projet les principes contradictoires, savoir, celui en vertu duquel les biens mobiliers sont réglés par la loi de leur domicile et celui qui veut que les biens soient taxés là où ils se trouvent. Le gouvernement répond qu'il s'agit de la loi de leur domicile et non de la loi de leur résidence.

Autre projet extraordinaire, imposé par le gouvernement. Il décide que tout juge faisant une enquête municipale devra faire rapport des frais que le juge en chef lui aura attribués. M. Tellier soutient que les juges ont déjà assez d'ouvrage sans cela, et qu'en outre il est inutile de laisser au juge en chef la tâche de déterminer ces frais, enfin que les juges sont nommés pour rendre service au public de quelque manière que ce soit. Il propose le renvoi du bill à six mois. La motion est rejetée par 43 à 14.

On vote aussi des résolutions portant à \$5,000 le maximum des traitements des magistrats de police et de police les avantages du fonds de retraite qui existe déjà pour les juges de sessions.

On a aussi voté des résolutions portant à \$10,000 la subvention annuelle à l'école polytechnique.

LE MINISTRE DES MINES.

Puis l'on discute le budget du département des mines. M. Sauvé demande à quel sert le département des mines, puisqu'il ne s'occupe pas de renseigner la province sur la valeur de nos richesses minières. L'hon. M. Allard répond que le ministère n'a pas à s'occuper de cette tâche. C'est au ministre des Mines de savoir que des compagnies minières de notre province font une odieuse exploitation et qu'elles envoient des agents dans nos campagnes vendre des actions et tromper bien des gens, et que la plupart de ces compagnies ont fait perdre l'argent de leurs actionnaires.

Ces compagnies sont aussi dangereuses que certaines compagnies de secours mutuel, et le gouvernement fait à son devoir en ne protégeant pas le public contre leurs exploitations. M. Sauvé parle ensuite des compagnies "Pontiac et Union Abitibi" qui ont fait des victimes, dit-il.

FAUT-IL ABOLIR LE CONSEIL LEGISLATIF?

Ce soir, au moment de passer à l'étude des crédits, voici que le projet de l'existence du Conseil législatif est remis en discussion par M. Prévost et provoque un débat parfois comique et parfois injurieux pour la chambre haute, qui finit heureusement sur son plus digne.

On profite des malheureux événements de la session pour tomber la chambre haute. Le seul argument, si c'en est un, invoqué contre le conseil, c'est que sa disparition rendrait des députés plus soigneux en matière de législation. L'honorable sir Lomer Gouin a pris l'opposition plus au sérieux que d'habitude. Il a déclaré que la question méritait considération et qu'il n'avait pas d'objection à l'étudier, mais qu'il fallait lui en donner le temps. A ce moment, la motion du député de Terrebonne n'était pas encore rédigée. Elle invite le gouvernement à prendre les moyens d'abolir le Conseil. M. Tellier a combattu tout en expliquant que certains de ses amis se rappellent l'ancien programme libéral sur ce point l'invitent à le mettre à exécution. Le chef de l'opposition croit à l'utilité du Conseil mais il regrette que celui-ci ne prenne pas plus d'initiative en matière de législation, se tienne si éloigné de la chambre populaire. Il y aurait aussi des réformes à faire, par exemple, permettre à un ministre d'aller défendre sa politique devant le Conseil.

La motion de M. Prévost a été rejetée par 49 à 7. Les sept qui ont voté pour l'abolition sont: MM. Prévost, G. Langlois, Cousineau, Sauvé, Sylvestre, Lavergne et Campbell.

Jean DUMONT.

POLITIQUE ANGLAISE

LE SCANDALE MARCONI EST REMIS A L'ORDRE DU JOUR ET IL SERA SUIVI D'UNE ENQUÊTE SUR LES DECORATIONS

Londres, 18. — Lord Murray d'Edinburgh a arrêté à temps, aujourd'hui, au moyen d'une confession plutôt humiliante, la motion de M. Tellier de la Chambre des Communes, qui voulait faire une enquête sur ses spéculations dans la compagnie Marconi, avec les fonds d'élection du parti libéral, alors qu'il était whip en chef des Communes.

Avant que le baron Amphil ait eu le temps de se lever pour proposer d'instituer un comité d'enquête, lord Murray a dit qu'il n'avait rien de mieux à proposer que d'attendre le moment où il acquiesce à des actions dans la compagnie Marconi américaine, que la compagnie anglaise était intéressée dans l'autre. "C'est une faute de jugement et non pas d'intention", dit-il. Cependant, il a quelque peu gâté l'effet de son plaidoyer, en déclarant que si le courtier l'aurait chargé de la transaction, il n'aurait pas fait faillite, jamais celle-ci n'aurait été connue du public.

Lord Lansdowne, chef du parti unioniste, a déclaré, en se demandant si l'on pouvait accepter comme explication l'erreur de jugement plaidée par lord Murray, qu'en toute justice on devait remettre le débat pour obtenir de nouveaux renseignements, et cette proposition a été adoptée au grand contentement de lord Amphil. La question sera de nouveau à l'ordre du jour jeudi, et il est certain que la motion Amphil demandant un comité d'enquête sera adoptée, parce que les Unionistes sont en très grande majorité.

Cette enquête sera suivie d'une autre, qui portera sur les déclarations faites par sir George Kekewich, M. D. A. Thomas, député, et autres, à l'effet que les titres de noblesse se vendent.

COMMENTAIRES DES JOURNAUX

Les commentaires de la presse sur l'incident Murray sont naturellement entachés de leurs préjugés politiques. Le "Morning Post" (conservateur), déclare: "Lord Murray ne s'est pas justifié".

Le "Daily Express" (unioniste) attaque la "sinistre figure qui se cache derrière le large dos de l'ancien whip de la Chambre des Communes, M. Lloyd-Gebard, dont ses sept années de néo-libéralisme ont empoisonné les sources de la vie publique et qui a perfectionné l'art de la calomnie personnelle comme aucun politicien d'aujourd'hui".

Le "Daily News" (radical), dit que l'incident Marconi sera utile s'il attire l'attention sur le scandale des ventes électorales, qui sont l'un des vices du système de parti.

UNE LETTRE DE F. HARRISON

Londres, 18. — M. Frederic Harrison, historien et philosophe, qui est fort en faveur du Home Rule, a écrit une lettre au premier ministre Asquith exposant les dangers qu'il y a à dégrader l'Ulster. Il suggère le projet de traiter l'Ulster comme une province séparée; elle aurait ses pouvoirs législatifs et administratifs indépendants du parlement irlandais et ce, pendant un terme défini.

MOUTON de PERSE

Le plus grand orgue du Canada vient d'être achevé dans une fabrique de Saint-Hyacinthe.

PARIS N'EN A PAS D'AUSSEI GRAND

Lorsque l'office d'Aéroclub au milieu de l'impressionnant décor où tous les arts concourent à magnifier le culte, emprunte une majesté particulière à la voix harmonieuse des orgues, qui s'épandent en ondes sonores graves et serènes comme des voix d'apôtres, légères et aériennes comme des concerts angéliques.

Combien de fidèles, qu'émeuvent profondément ces accents sacrés, savent approximativement ce que c'est qu'un orgue, comment et où on le fabrique? Bien peu. C'est donc avec un profond étonnement, qui se double bientôt d'une réelle admiration, que l'on visite une fabrique d'orgues modernes et que l'on assiste au travail colossal qui s'y accomplit.

C'est une réelle bonne fortune que de pouvoir suivre ce travail dans tous ses détails dans une grande fabrique comme celle que MM. Casavant et Frères dirigent à Saint-Hyacinthe dont elle constitue un des foyers de prospérité.

Il nous a été donné de jurer de cette aubaine à l'occasion de l'épreuve, dans la salle de montage de l'établissement, du grand orgue destiné à l'église Saint-Paul de Toronto, le plus grand d'Amérique du Nord.

Quelques renseignements, qui ne peuvent éveiller que bien imparfaitement le prodigieux instrument dont il s'agit, aideront cependant nos lecteurs à se représenter ce qu'il coûte de lauber et d'ingénierie.

L'orgue de Saint-Paul de Toronto a 17 orgues, 107 jeux parlants, 7200 tuyaux, 45 accouplements, 41 registres accessoires, 68 boutons de combinaisons, 4 pédales d'expression et 20 indicateurs lumineux disposés au-dessus des claviers. Il possède un jeu de harpes, un jeu de "Dulcitate" et un carillon, jeu de cloches imitant celles que l'on entend tous les jours dans les clochers de nos églises.

La plus grande partie des jeux est formée dans quatre énormes boîtes expressives, aux parois matelassées, munies de lames verticales mobiles, semblables à des jalousies, commandées à l'aide de pédales placées à portée de l'organiste. Ce système permet de renforcer et de diminuer les sons, et le plus formidable "forte" fini, grâce à lui, en un "piano" des plus doux.

L'orgue de Saint-Paul a deux jeux de 32 pieds, ce qui signifie que le plus grand tuyau a une longueur de 32 pieds et un diamètre proportionnel; un homme peut aisément y descendre. Grâce aux merveilleux perfectionnements apportés au mécanisme électrique par les facteurs de cet instrument, une petite soupape formant une ouverture de 3/4 de pouce suffit à faire bondir et gronder ce colosse. Le plus petit tuyau de l'orgue, frappant un gong de première classe, et deux wagons salons.

On croit que l'accident est dû à une rupture de rails occasionnée par le froid excessif.

Québec, 18. — Un accident qui aurait pu avoir des suites fatales est arrivé hier matin à Saint-Romuald, à l'arrivée du convoi du Grand Tronc venant de Percé, qui entre en gare à 10 heures 40.

Le convoi près d'endroir où l'on est à faire des excavations, l'explosion d'une mine causa des dommages considérables, mettant en pièces les portes et les vitres de plusieurs wagons. Quelques passagers ont été légèrement blessés, parmi lesquels M. John Parker, inspecteur des écoles supérieures, et M. Swallow de S. G. Les, qui ont reçu des blessures à la figure et aux bras.

Le chef Campeau, dans son témoignage, a affirmé qu'il est des plus difficiles de pincer les incendiaires. Il faudrait surprendre le coupable sur le fait, chose qui n'arrive presque jamais.

Les incendiaires prennent toujours assez de précautions pour ne pas tomber dans les mains de la justice et souvent quand le feu est découvert les locataires ne sont pas chez eux et toutes les portes sont bien fermées.

Dans l'enquête sur l'incendie chez Nathan Waxman, tailleur, le commissaire Latulippe a fait admettre au sinistré qu'il en était à son quatrième feu depuis trois ans.

"Je serais d'opinion, dit le commissaire, d'avertir les compagnies d'assurances de ne pas courir de risques avec des gens comme vous."

Le feu du magasin d'Albert Skelly, 262 avenue de Mont-Royal, le 9 courant, M. Latulippe a sévèrement critiqué le propriétaire parce qu'il avait placé ses marchandises trop près d'une fournaise surchauffée et qu'il y avait là une grosse négligence.

Plusieurs autres petits feux ont aussi été étudiés par la commission, hier après-midi.

ACCIDENTS DE CHEMIN DE FER

L'EXPLOSION D'UNE MINE AU PASSAGE D'UN CONVOI DE VOYAGEURS A LEVIS. — DERAILLEMENT D'UN TRAIN PRES DE SMITH-FALLS, Ont.

Smith Falls, Ont., 18. — Le mécanicien Robert Grant, de Montréal, a été tué, le chauffeur E. Anderson, de Smith Falls s'est fracturé une jambe et douze autres personnes ont été blessées lors du déraillement d'un train du C.P.R. entre Smith Mountain et Inkeram, cette après-midi à 1 heure 30. Le train éclairé Montréal-Toronto filait à une allure de 40 milles à l'heure, lorsque la locomotive, à cause du mauvais état de rails vint à se déranger, entraînant après elle tous les autres wagons. Le mécanicien fut écrasé sous sa locomotive et son chauffeur fut projeté dans un champ voisin.

On considéra comme un miracle que les autres passagers et employés n'aient pas trouvé la mort dans ce terrible accident. En effet, deux wagons ont été absolument brisés. Heureusement, il n'y avait que cinquante passagers sur le train, composé de wagons de fret, de mailles, de six wa-

long, mais cependant l'acuité de son qu'il émettait, telle que le voit du géant de 32 pieds ne le couvre pas.

Ordinairement les jeux d'un orgue sont de 4 pouces de pression, le groupe de jeux d'anches de celui qui nous occupe porte sous une pression de 16 pouces de colonne d'eau. La puissance et l'état donné à l'ensemble de l'instrument par cette forte pression sont absolument remarquables.

Evidemment cet orgue colossal marche à l'électricité, dont les fils conducteurs, les contacts, les électro-aimants sont en tel nombre qu'ils lassent la patience du plus acharné statisticien.

On fera deux moteurs électriques d'une force combinée de 25 chevaux pour actionner la soufflerie.

Comme nous le disions plus haut, cet orgue est le plus gros qui ait été construit au Canada, et celui, si renommé et fabriqué par les mêmes facteurs, de Notre-Dame de Montréal, est un tiers plus petit.

Le fameux orgue de l'immense église Notre-Dame de Paris n'a que 80 jeux, et celui de Saint-Sulpice même, le plus grand de France, n'a que 100 jeux parlants, soit 7 de moins que celui de Toronto.

On voit combien celui-ci mérite le nom de chef-d'œuvre que nous mettons comme titre à cet article.

Enfin, un détail donnera mieux en importance une idée de l'importance de cet orgue que tout ce qui précède, le voici: il faudra 7 wagons de fret pour le transporter à Toronto.

L'examen d'une telle merveille avive l'intérêt d'une visite aux ateliers de MM. Casavant qui sont fabriqués toutes les parties de cet orgue. On y voit le métal qui forme la matière première des tuyaux, lesquels sont façonnés par des artisans spécialistes; les menuisiers y sont légion, travaillant chacun par des machines très subtiles conception; et on y trouve des électriciens, des ouvriers d'art construisant les claviers et tous les organes délicats, des harmonistes donnant l'âme aux tuyaux de métal, des monteurs, que sais-je encore.

On y voit surtout ceux sans qui ces centaines d'ouvriers ne produiraient que des choses matérielles et dissociées, ceux qui sont le pivot, les joints, les courroies, les roulements de cette vie, de toute cette industrie, qui sont l'esprit qui anime cette matière, MM. Casavant frères dont le génie patient, tenace, ardu, a créé et développé l'admirable et importante affaire d'orgues de toutes dimensions.

La renommée de la maison Casavant est universelle et elle est bien méritée.

Cette industrie fait honneur à la grande industrie canadienne-française et rivalise avec les plus importantes firmes américaines et européennes. Elle a peut-être des égales, elle n'a pas de supérieure.

Nous sommes fiers d'enregistrer le succès, la prospérité d'une semblable institution et nous lui présentons un vœu croissant qui ne fera qu'ajouter à l'éclat et au bon renom de notre activité nationale.

CHEZ LES Franco-Américains

FEU MME Z. MOREAU

Lewiston, Me., 18. — Après une marche de quatre jours seulement, Mme Zénon Moreau, née Rose Ouellette, est décédée hier avant-midi à 7 heures 40, en son domicile, 240 rue Lincoln, à l'âge de 26 ans. Elle avait vu le jour à Saint-Mathieu, comté Rimouski, P. Q., et demeurait à Lewiston depuis six ans. Outre son mari, elle laisse trois sœurs, Mmes Frank Lambert, Elphège Ritchie et Mlle Elmire Ouellette, toutes de Lewiston, aussi quatre frères, MM. Charles, Joseph, Alfred et Achille Ouellette également de Lewiston.

FEU M. PIERRE P. THIBAUT

Lewiston, Me., 18. — M. Pierre P. Thibaut est mort dernièrement à Auburn, près Lewiston.

Natif de L'Islet, P. Q., il émigra en 1873 aux États-Unis avec sa famille qui vint s'établir à Lewiston en 1880. Il a également vécu quelques années à Somersworth, N.-H.

Il laisse son épouse, sept filles: Soeur Louis Bertrand, Soeur Pierre de l'Assomption et Soeur Joseph de l'Eucharistie, toutes religieuses franciscaines de Marie, Mlles Marie-Anne, Emélie, Ursule et Marie-Jeanne, d'Auburn, aussi deux fils, Joseph, novice chez les Pères de la Compagnie de Marie, de Cyrille, Ontario, et Antoine, étudiant au collège de Papeauville.

Il laisse également sa mère, Mme veuve Fabien Thibaut de Brunswick et trois frères: M. Elzéar P., d'Auburn, et Clément, de Brunswick, et Joseph D., de Brockton, Mass.

HANGAR ENDEIGNE

Des cendres chaudes ont allumé un incendie, à 7 heures 40 hier soir dans un hangar en arrière de la résidence de Mme Fortier, 8418 Saint-André. Tout un ménage appartenant à cette personne a été brûlé. Les pertes sont évaluées à \$600.

EN DEGLANT UN TUYAU

Un petit feu a causé pour quarante dollars de dégâts, à 5 heures soir, au numéro 63 rue Saint-Augustin. L'incendie a été allumé pendant que les habitants dévalaient un tuyau. Le propriétaire du logement est M. Huot.

MOUTON de PERSE

Nous sommes les premiers à faire une spécialité du mouton de Perse, et nous avons toujours de même les premiers dans cette spécialité. C'est pourquoi vous obtenez à notre magasin une meilleure qualité pour un prix beaucoup plus bas.

McCOMBER & CUMMINGS

373 RUE ST-PAUL, coin de la rue St-Julippe.

VIN-MORIN

CRESO - PHATES

Les maladies des poumons, les bronchites et autres affections de la gorge ou des voies respiratoires sont communes à cette saison. Evitez les conséquences les plus graves en employant le

VIN-MORIN

CRESO - PHATES

En même temps qu'il est un puissant tonique, ce médicament précieux ne manque jamais à guérir les Toux rebelles, Rhumes, Bronchites tenaces, même la Consommation à ses débuts. En vente partout.

Préparé par la Cie du Dr. ED. MORIN, LIMITEE, QUEBEC

DANS LE Monde Ouvrier

12

PETITE REVUE DE 1913

L'année 1913 a été assez fructueuse en général pour les corps de métiers. Il nous fait plaisir de donner à nos lecteurs une idée générale de la situation pendant les derniers douze mois.

CONSTRUCTION

Un ralentissement s'est opéré dans la construction en 1913. Les briquetiers, plâtriers et maçons surtout, ont souffert du chômage. La dépression financière et le prix élevé des matériaux ont causé une diminution générale des travaux.

METAUX ET MECANIQUE.

Les moutons en fer et les faiseurs de noyaux ont été employés régulièrement toute l'année. Les ouvriers électriciens et les poseurs de fils ont été occupés aux divers travaux d'extension exécutés dans toutes les parties du pays.

BOIS.

Les métiers du bois n'ont pas été aussi activement employés que l'année précédente. Il y a eu moins de demandes pour les produits des fabriques de meubles et la diminution de la construction s'est fait sérieusement sentir dans cette industrie.

IMPRIMERIE.

Les employés des métiers de l'imprimerie ont été assez actifs durant la première partie de l'année et une diminution de cette activité a été signalée dans les derniers mois. Des salaires plus élevés ont été la règle générale dans cette industrie dans plusieurs localités.

HABILLEMENT.

Les tailleurs et les ouvriers en vêtements ont été dans une situation active, les faiseurs de boutons et les gantiers n'ont pas été aussi actifs qu'en 1912. Il y a aussi eu une diminution de l'emploi dans l'industrie de la chaussure.

TEXTILES.

Les établissements textiles ont eu une année bien remplie. Les employés de cette industrie ont travaillé régulièrement. Plus de 6,000 ouvriers dans les filatures de coton des provinces de Québec et d'Ontario ont travaillé à temps réduit.

METIERS DU CUIR.

Les tanneurs et les corroyeurs ont été assez bien employés, mais aucune activité spéciale n'a été signalée. Les malles, les bourrelliers, etc., ont été bien employés.

ALIMENTATION ET TABACS.

Les bouchers, les boulangers, etc., ont eu une situation active durant toute l'année. Les pâtisseries ont aussi été bien employées. Les cigariers et les ouvriers en tabacs ont rapporté une diminution d'activité.

DIVERS.

La situation des employés des métiers divers, comprenant les barbiers, les employés de banderolles, etc., n'a pas été aussi bonne que l'année précédente. Une diminution du mouvement des touristes a eu de l'influence sur ces employés. Les servantes ont été rares dans toutes les parties du pays.

UN LOT GRATUIT

Total 37

Dans chacun des carrés ci-dessus placés un chiffre afin que le total additionné égale 37. Remplissez les carrés avec des chiffres de 1 à 9, de façon à ce que la somme de chiffres dans une ligne horizontale ou dans une ligne verticale soit égale à 37.

'Canadian Old Orchard'

L'adresse doit être envoyée avec le nom et l'adresse du concurrent à 21 RUE SAINT-JACQUES, Entre Saint-Laurent et Saint-Gabriel.

DOMINION COAL CO. LIMITED

MINES ET EXPEDITEURS de Charbon Dominion pour Vapeur

Criblé, brut (un mine), mélangé (alack) Pour renseignements s'adresser aux BUREAUX DE VENTE 113 rue Saint-Jacques - Montréal Téléphone Main 401

Les Tablettes Na-Dru-Co

Contre la Dyspepsie aident votre estomac en dissolvant le gras et n'importe quel repas raisonnable et bientôt le remettez en un état si parfait que vous ne remarquerez plus que vous avez un estomac. Prenez une tablette après chaque repas. 50c. La boîte chez votre Pharmacien. Elles sont composées par la National Drug and Chemical Co. of Canada, Limited, 1509

KINGS AUCTIONEERS

PAR REA & DONNELLY

Vente d'Objets en douane

Les soumissions ont été reçues par M. R. S. White, receveur en douane du Port de Montréal, de vendre par

ENCAN PUBLIC

au bureau d'agencement des ventes en douane, 214, rue Commerson.

LUNDI, LE 23 FEVRIER 1914

Les marchandises suivantes, selon le catalogue, et qui sont remises dans le local sus-indiqué:

- 1-Marchandises dont les frais de douane ont été payés jusqu'au 30 juin 1913.
- 2-Ornements d'écusson jusqu'au 30 juin 1913.
- 3-Marchandises du magasin au 30 juin 1913.
- 4-Marchandises non réclamées (Express) jusqu'au 30 juin 1913.
- 5-Marchandises non réclamées (fret) au 30 juin 1913.
- 6-Marchandises emmagasinées depuis plus de deux ans.
- 7-Salies.

Condition: comptant. Un dépôt de caution sera exigé à l'adjudication de chaque lot. Le catalogue peut être obtenu de l'Encan. Vente à 10 heures A. M., précises.

REA & DONNELLY, Encanateurs du Port. 241-243 rue Saint-Jacques, Montréal.

AUTOMOBILE OWNERS ASSOCIATION OF QUEBEC LIMITED

AVIS est donné au public qu'en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes en date du sixième jour de février 1914, consistant en corporations d'articles de loi, par Frederick Collier, de la cité de Toronto, province d'Ontario, étudiant en droit, Arthur Hinesford Mortimer, de la cité de Toronto, province d'Ontario, étudiant en droit, Aileen Ritchie, de la cité de Toronto, province d'Ontario, sténographe, Hamilton James Stuart, de la cité de Toronto, province d'Ontario, étudiant en droit, et Edith Mary Carruthers, de la cité de Toronto, province d'Ontario, sténographe, dans les termes suivants:

Manufacture, acheter, vendre, louer, affermer, exploiter les articles, effets et marchandises nécessaires ou se rattachant à l'exploitation, la réparation et l'équipement d'automobiles, cycles, moteurs ou autres moteurs de toutes sortes de description et de toutes manufactures quelconques, ou en faire le commerce.

Construire, équiper, entretenir et exploiter des bâtisses, entrepôts et garages pour y emmagasiner, réparer, entretenir, louer, louer long terme des automobiles, cycles-moteurs, et véhicules-moteurs de toutes sortes, genres et description.

Manufacture, acheter, vendre, louer, affermer, exploiter des automobiles, cycles-moteurs ou véhicules-moteurs de toutes sortes et description et de toutes manufactures quelconques, des moteurs, engins, voitures et autres moyens de transport de toutes sortes, ou autrement en faire le commerce.

Exercer l'industrie d'ingénieurs-mécaniciens, fabricants et commerçants de force motrice, moteurs, engins, pompes, fabricants de moulins, fondrières, treuils, fabricants de tubes, métallurgistes, selliers, électriciens, constructeurs de machines, peintres, émailleurs, électro-plaqueurs, peintres et fabricants de boîtes d'emballage.

Acquiescer, vendre, réparer, entretenir et faire le commerce d'appareils, machines, matériaux et articles de toutes sortes qui peuvent être utiles pour les divers métiers et industries mentionnées dans les présentes, ou qui peuvent être requis par les clients d'aucune des industries mentionnées ci-dessus.

Exercer toute autre industrie, manufacture ou autre, que la compagnie jugera convenable d'exercer, en ce qui concerne son rapport avec son industrie, ou en ce qui concerne son rapport avec l'industrie ou le commerce d'aucun autre genre d'industrie ou de commerce.

Acquiescer ou entreprendre la totalité, ou une partie des affaires, biens et engagements de toute personne ou compagnie exerçant toute industrie que cette compagnie est autorisée à exercer ou en possession de biens propres aux fins de l'industrie ou du commerce mentionnés dans les présentes.

Demandeur, acheter ou autrement acquiescer toutes licences, brevets et choses de même nature, ou en ce qui concerne son rapport avec son industrie, ou en ce qui concerne son rapport avec l'industrie ou le commerce d'aucun autre genre d'industrie ou de commerce.

Acquiescer ou entreprendre la totalité, ou une partie des affaires, biens et engagements de toute personne ou compagnie exerçant toute industrie que cette compagnie est autorisée à exercer ou en possession de biens propres aux fins de l'industrie ou du commerce mentionnés dans les présentes.

Demandeur, acheter ou autrement acquiescer toutes licences, brevets et choses de même nature, ou en ce qui concerne son rapport avec son industrie, ou en ce qui concerne son rapport avec l'industrie ou le commerce d'aucun autre genre d'industrie ou de commerce.

Acquiescer ou entreprendre la totalité, ou une partie des affaires, biens et engagements de toute personne ou compagnie exerçant toute industrie que cette compagnie est autorisée à exercer ou en possession de biens propres aux fins de l'industrie ou du commerce mentionnés dans les présentes.

Demandeur, acheter ou autrement acquiescer toutes licences, brevets et choses de même nature, ou en ce qui concerne son rapport avec son industrie, ou en ce qui concerne son rapport avec l'industrie ou le commerce d'aucun autre genre d'industrie ou de commerce.

Manufacture, acheter, vendre, louer, affermer, exploiter les articles, effets et marchandises nécessaires ou se rattachant à l'exploitation, la réparation et l'équipement d'automobiles, cycles, moteurs ou autres moteurs de toutes sortes de description et de toutes manufactures quelconques, ou en faire le commerce.

Construire, équiper, entretenir et exploiter des bâtisses, entrepôts et garages pour y emmagasiner, réparer, entretenir, louer, louer long terme des automobiles, cycles-moteurs, et véhicules-moteurs de toutes sortes, genres et description.

Manufacture, acheter, vendre, louer, affermer, exploiter des automobiles, cycles-moteurs ou véhicules-moteurs de toutes sortes et description et de toutes manufactures quelconques, des moteurs, engins, voitures et autres moyens de transport de toutes sortes, ou autrement en faire le commerce.

Exercer l'industrie d'ingénieurs-mécaniciens, fabricants et commerçants de force motrice, moteurs, engins, pompes, fabricants de moulins, fondrières, treuils, fabricants de tubes, métallurgistes, selliers, électriciens, constructeurs de machines, peintres, émailleurs, élect

LA VIE SPORTIVE

JOHNNY PELLETIER A ETABLI UN NOUVEAU RECORD

IL A JOUE 697 POINTS DANS LES TROIS PARTIES D'HIER SOIR DANS LES SERIES DE LA CLASSE "A" - LES JOUEURS DU EAGLE SE SONT DISTINGUES.

Deux nouveaux records ont été établis lundi soir dans la classe "A" de la M.B.A. alors que Johnny Pelletier jouait 697 points dans trois parties et que son club, l'Eagle faisait un total de 2,895 points contre le National. Voici le résultat détaillé du match Eagle-National :

National	
Bédard	211 193 187 - 591
Plante	197 177 224 - 598
Blondeau	141 143 194 - 478
Egan	200 169 153 - 523
Labelle	186 208 183 - 577
Totaux	935 881 947 - 2763
Moyenne d'équipe	-522.6
Eagle	
Kelly	139 228 181 - 548
Ellion	158 171 176 - 505
Nelson	127 233 179 - 539
Lamoureux	199 195 212 - 606
Pelletier	241 217 236 - 697
Totaux	867 1044 984 - 2895
Moyenne d'équipe	-579.

DANS LA CLASSE "B"

Les records sont à la mode. Après celui de Johnny Pelletier, établi lundi soir, voilà que Cuthbert, du Railroad Bleu vient d'établir un nouveau record dans les séries de la classe "B" alors qu'il jouait 627 points dans les trois parties d'hier soir.

Voici les résultats détaillés des parties d'hier soir :

M.A.A.A. Stars	
Webb	174 156 143 - 473
Darling	148 137 194 - 479
Camobell	131 126 158 - 415
Anderson	145 153 155 - 453
Benson	131 196 148 - 474
Totaux	739 666 798 - 2293
Moyenne d'équipe	-431.
Railroad Bleu	
Cuthbert	171 243 213 - 627
Biron	145 145 181 - 471
McBravry	165 172 148 - 485
Chisholm	190 163 172 - 525
Creighton	195 202 207 - 604
Totaux	866 925 921 - 2712
Moyenne d'équipe	-543.

C.P.R. No 1.

Berthiaume	123 123 113 - 359
Harvey	134 105 152 - 391
Patenaude	138 139 173 - 450
Pelletier	158 124 95 - 377
Germain	190 143 154 - 487
Totaux	743 634 687 - 2064
Moyenne d'équipe	-418.

Electra

Lapointe	169 160 176 - 505
E. Bernier	122 150 176 - 448
Mercier	171 204 168 - 543
A. Bernier	158 141 173 - 471
G. Bernier	159 138 204 - 501
Totaux	779 796 859 - 2434
Moyenne d'équipe	-492.8.

National

Diotte	114 164 188 - 466
Fréchette	135 185 178 - 498
Castonguay	131 142 128 - 401
Saint-Louis	187 149 176 - 512
Jeanotte	155 137 158 - 450
Totaux	745 727 820 - 2292
Moyenne d'équipe	-458.4.

C.P.R. No 2

Belanger	202 125 163 - 490
Beland	122 150 132 - 404
Kemp	138 152 148 - 438
Mahony	146 155 173 - 474
Totaux	608 622 616 - 1786
Moyenne d'équipe	-357.2.

Beaver Junior

Snow	152 172 163 - 487
Nelson	180 189 141 - 510
Major	157 162 178 - 497
Boyer	185 180 189 - 554
Edzell	131 164 181 - 479
Totaux	805 867 852 - 2527
Moyenne d'équipe	-508.8.

Colonial

Perkins	154 149 149 - 452
Rice	127 154 137 - 418
Labadie	166 156 169 - 491
Krauss	143 156 187 - 486
Bian	200 158 169 - 527
Totaux	800 753 811 - 2364
Moyenne d'équipe	-472.8.

Railroad Rouge

Black	133 143 157 - 433
Merrill	151 168 145 - 464
Turnbull	151 145 210 - 506
Lein	168 171 165 - 504
Buchanan	153 155 146 - 454
Totaux	756 782 823 - 2361
Moyenne d'équipe	-472.

M.A.A.A.

Walsh	163 219 179 - 561
Grosse	173 147 145 - 465
Stebbins	148 198 169 - 515
Flower	153 189 159 - 501
Jarvis	197 187 180 - 564
Totaux	864 931 831 - 2626
Moyenne d'équipe	-526.

Caledonia

Ferguson	188 116 171 - 475
Cullison	163 182 199 - 444
Goble	165 150 163 - 478
Curry	192 147 127 - 466
Totaux	868 684 766 - 2318
Moyenne d'équipe	-463.6.

Canadien

Binette	183 180 144 - 507
Montezano	166 184 134 - 484
Egan	150 153 163 - 466
Balthazar	175 185 151 - 411
Paradis	147 160 182 - 489
Totaux	821 812 774 - 2407
Moyenne d'équipe	-481.4.

A. A. A. SAINT-LOUIS

Le club de hockey Saint-Louis a encore défait le club Maisonneuve par un score de 5 à 2. Le gardien des buts, J. L. Séguin, a été l'étoile de la partie, ses frères Ledue se sont aussi distingués.

Le Quatuor d'une Renommée Mondiale



Au concert de ces fameux artistes lundi soir au Théâtre Princesse tout le monde a admiré la tonalité du magnifique piano Knabe et la façon, avec laquelle il a assisté le talent des artistes, a prouvé qu'il était un support admirable et d'une harmonie parfaite pour l'artiste. Ce concert a été un régal musical rare et ce quatuor ne sera pas oublié de sitôt.

WILLIS & CO. LIMITED

580 rue Sainte-Catherine Ouest, ANGLE DE LA RUE DRUMMOND.

Seuls représentants canadiens pour le célèbre

PIANO KNABE

L'AUTOMOBILE. L'ENTRAÎNEMENT

L'homme qui aura entre les mains le volant d'une machine de course et qui voudra énergiquement défendre ses chances dans une épreuve, peut-il compter seulement sur ses moyens physiques et moraux ou doit-il suivre un entraînement raisonné qui l'amènera en condition au départ ?

Telle est la question que m'a posée la Vie au Grand Air et à laquelle je me suis efforcé de répondre avec clarté, quoique j'aie préféré de beaucoup voir le sujet traité par une plume plus autorisée et surtout plus littéraire que la mienne.

Le progrès, dans l'automobile, a marché à pas de géants; conduire une voiture de tourisme est, à l'heure actuelle, jeu d'enfant; les nouvelles solutions mécaniques, alliées aux perfectionnements des carrosseries, ont fait de l'antique patache à mouton un véritable fauteuil roulant, avec lequel on peut parcourir quelques centaines de kilomètres dans une journée et ce, sans la plus petite fatigue apparente.

De ces observations que chaque automobiliste a pu faire, il résulte l'opinion suivante: la conduite d'une voiture de course est facilement assimilable à celle d'une voiture de tourisme et ce qui différencie les conducteurs n'est qu'une question d'audace.

C'est une profonde erreur, que je m'empresse de l'avouer.

Faire donner à une voiture son maximum de vitesse durant quelques kilomètres, n'est pas difficile; se servir de ce maximum jusqu'à l'extrême limite et pendant des heures, pour obtenir une moyenne supérieure à 100 kilomètres à l'heure, nécessite un effort physique que, seul, l'homme entraîné, qui a su cultiver le cœur par l'habitude du danger, est capable de fournir.

Un entraînement raisonné, progressif, très dur parfois, est nécessaire à l'homme qui aspire à la victoire; il lui faut s'aguerrir contre la fatigue physique et la dépression morale causées par un effort intensif de plusieurs heures, et la lutte sourde qu'il soutient contre la route et ses embûches.

Cet entraînement est long, très long même, la forme ne vient qu'après plusieurs saisons de courses et des milliers de kilomètres parcourus sur de bonnes ou mauvaises routes, à des allures qui attirent sur la tête de nombreux conducteurs les malédictions et injures des charretiers ou autres propriétaires de la route, et de multiples contraventions dressées par un maréchal qui a su si joliment garder pour elle le monopole de l'appréciation de la route.

En même temps que les muscles des bras, des avant-bras, produisent leur effort, ils doivent résister aux trépidations constantes d'une direction dont les pneus, gonflés au maximum, s'acharnent à ne pas vouloir conserver la ligne droite. Ceux qui relâchent la tête au moment où il faut un effort constant, qu'il est facile de calculer en multipliant la surface de la figure par le nombre de kilogrammes de pression au centimètre carré.

Cette fatigue des muscles du cou agit directement sur le cerveau et produit, à la longue, un engourdissement de la pensée, contre lequel il faut réagir, sous peine d'oublier une courbe ou virage, qui, eux, n'oublieront pas le ralentissement qu'on leur doit.

Une dépression complète ne tarde pas à apparaître. Lutter contre elle est inutile, si l'entraînement du cerveau et du corps n'a pu être coordonné; sans s'en rendre compte, l'homme ralentit, ou ce qui est plus grave, cublira qu'il va vite. Ce sera la chute et ses suites.

Pour lutter avec chance d'être le plus fort, il faut un entraînement parfait. L'accélérateur d'une voiture de course est une petite pédale que l'on pousse, pendant les trois premiers quarts de sa course, avec le pied, pendant le quatrième quart, avec le cœur.

Cette définition serve de maxime à tous ceux que la course tente, et les fusse réfléchir.

Georges BOILLLOT.

UN SPECTACLE QU'IL NE FAUDRA PAS MANQUER

Il est rare d'avoir l'occasion de voir aux prises deux athlètes d'aussi haute valeur que Lurich et Raoul de Rouen et tous nos sportsmen tiennent à profiter d'une pareille aubaine. — Le Rouennais sera bientôt dans nos murs

Cela sera véritablement un soir de gala pour tous les amateurs de lutte libre que celle d'après demain soir, George Kolly est allé au-devant de Raoul de Rouen à New-York et va revenir avec lui, sans doute, dans le cours de la journée. La présence du Rouennais et du Russe George Lurich après demain soir au Parc St-Joseph est donc à présent absolument certaine et on verra, ce jour-là une lutte des plus passionnantes. Elle ne peut manquer d'attirer la foule des grands jours dans notre vaste music-hall de l'est de la ville.

C'est qui ne manque pas de piquant, c'est que Stanislas Zyzysko est déjà venu à New-York avant-hier, venant de Bruxelles où il est sorti vainqueur d'un tournoi international, il se proclame, malgré la défaite que

DEFI DU LAVAL A L'HOCHELAGA

Nous reproduisons ci-dessous, un échange de lettres qui s'est opéré, ce dimanche, entre M. Farrell, du club Laval, et M. Lauzon, du club Hochelaga.

L'on verra que si l'Hochelaga est confiant en sa force, le Laval n'en montre pas moins d'ardeur et de confiance.

Montréal, 15 février 1914.
M. Arthur LAUZON,
Gérant du club de Hockey,
Hochelaga.

Je vois dans les journaux de ce matin la suggestion d'un amateur de Hockey de faire remonter dans une partie d'exhibition l'Hochelaga et le Laval. Je dois vous dire que j'avais déjà l'intention de vous rencontrer à ce sujet. Je crois que cette joute serait intéressante à plus d'un point de vue et qu'elle pourrait démontrer la valeur respective de la Ligue de la Cité et de la Ligue de Montréal; votre club est un des plus forts de la Cité, le nôtre dans notre organisation est au premier rang.

Au nom du club Laval, je lance un défi au club Hochelaga, la rencontre devant avoir lieu dimanche le 22 courant.

La parole est à vous.
Veuillez me croire, cher monsieur, votre tout dévoué,
EUGENE FARRELL.

Montréal, 17 février 1914.
M. Eugène Farrell,
Président du Club Laval,
Université Laval,
Montréal.

Monsieur,
J'accuse réception de la vôtre de ce matin.

Je regrette cependant de ne pouvoir considérer votre défi. Je suis encore de ceux qui prétendent la Ligue de la Cité de beaucoup supérieure à la Ligue de Montréal et je ne voudrais pas froisser les autres équipes de l'organisation à laquelle nous appartenons en faisant jouer mon club avec une équipe d'une organisation inférieure.

Veuillez me croire, cher monsieur, votre tout dévoué,
ARTHUR LAUZON,
Gérant du club Hochelaga.

Montréal, 17 février 1914.
M. Arthur Lauzon,
Gérant du club de Hockey,
Hochelaga.

Monsieur,
Je comprend, par votre lettre, que malgré la grande valeur de la Ligue de la Cité, vous n'avez pu rembourser la dette de votre club dans les dernières séries de votre ligue.

Nous sommes prêts à contribuer au maintien de l'équipe formidable qui est la vôtre. Nous vous offrons l'opportunité de faire \$100, espérant que c'est là pour vous de la grande éducation.

Pour la seconde fois, le Laval lance un défi à l'Hochelaga, pour une partie de Hockey devant être jouée le dimanche 22 courant au Jubilé, moyennant un enjeu de \$100. Notre club a accepté et déjà entre les mains de M. H. Lacerte, avocat, 97 rue Saint-Jacques, Montréal.

Veuillez me donner votre réponse par les journaux avant vendredi; ceci se mettra au public de façon de la bravoure des deux équipes.

Veuillez me croire, cher monsieur, EUGENE FARRELL.

COURSES A LACHINE

De grandes courses au trot et à l'amble auront lieu demain après-midi à Lachine, sous les auspices du club de courses de l'endroit. Voici le programme de la journée :

Classe spéciale "trotteurs" bougre \$50.00.
Classe ouverte "free for all" bougre \$75.00. (Amazet n'est pas admis).
2 Matches extra - Wild Hunter à L'Éclair; Pines Hal à St-Vincent - Enjeu : \$200.
Jim Crow à Diestre; Darry à Villeneuve - Enjeu : \$100.
Conditions - Les règlements de la N.T.A. avec exceptions gouvernement.

Honoraire d'entrée 5 p.c. et 5 p.c. additionnel au gagnant. Bourses divisées en 50 p.c., 25 p.c., 15 p.c., 10 p.c. L'organisation se réserve le droit de changer le programme. L'organisation se sera pas responsable d'aucun accident. 3 secondes allouées aux trotteurs. Premiers courses à 1 h 15 précises.
Alexandre Laflamme, président. Bell 41, 128, J. Laflamme, secrétaire, Bell 761. Montréal-Westmont 4522. Lachn 130.

LES ANCIENS JEROMIENS

Devant une assistance assez nombreuse, les anciens "Jérômien" ont défait le "Jérômien indépendant" par un score de 3 à 1 ce qui démontre que la partie a été très contestée. Malgré les tactiques déloyales dont le Jérômien indépendant fit preuve, cela n'empêcha pas les vétérinaires de joindre une belle partie dénuée de tout brutalité. Le Jérômien indépendant est un bon club mais ce qui lui manque ce sont des joueurs qui savent le hockey. MM. Boisseau, Deguire, et Léveillé se distinguèrent du côté des visiteurs par leurs belles combinaisons et leurs coups sûrs. Pour le Jérômien Ind. MM. Parent et Valliquette firent de beaux coups, deux ou trois fois essayèrent de compter mais ne purent y réussir car Grandmaison était là.

L'arbitre M. Léo, Roland, donna pleine et entière satisfaction et les anciens Jérômien le remercièrent beaucoup de la manière dont il a dirigé les trois parties jouées entre les deux clubs, le total des points est de 7 à 4 en faveur des anciens Jérômien 7.

Janvier 25 - Anc. Jér. 1
Février 1 - Anc. Jér. 3
Février 15 - Anc. Jér. 3

Voici la composition des équipes :
Anc. Jérômien Jer. Ind.
Grandmaison Buts Philon
Deguire Parents
Piette Couverts
Boisseau Centres Valliquette
Léveillé Ailes d. Toupin
Léveillé Ailes g. Richard

SOMMAIRE
Anc. Jér. - Léveillé Parents 8.00
Jer. Ind. - Parent Parents 7.00
Anc. Jér. - Léveillé Parents 2.30

2ème Quart
Anc. Jér. - Boisseau Parents 13.00
Pénalités - Toupin, 2, 2, 1; Richard 2, 1; Valliquette 1.
Arbitre - Léo Roland, Assistant - J. Chaboux.
Juges des buts - J. Dalton, A. Ladouceur.
Chromatiseur - S. Grignon.
Pénitencier - H. De Ladurantaye.

LES DIRECTEURS SONT CHOISIS

M. MAX DAoust A ETE ELU PRESIDENT DU NATIONAL SPORTING CLUB - LA PREMIERE SEANCE DE CE CLUB AURA LIEU LE 28 FEVRIER.

Le National Sporting Club a eu ses élections hier et a choisi les directeurs suivants pour l'exercice 1914 : Président, Max Daoust; 1er vice-président, Edouard Dufresne, N.P.; 2ème vice-président, Adrien Beaudry, L.L.L.; trésorier, J.C. Vigné, secrétaire, Henri Hubert. Ce dernier a été unanimement choisi comme généraliste du Club et rentre en fonctions immédiatement.

Il a été de plus décidé de donner des séances de boxe au bénéfice exclusif des membres.
La cotisation annuelle des membres a été fixée à (\$1.00) un dollar, la mettant ainsi à la portée de toutes les bourses.

Il est bien entendu toutefois que à chacune des séances organisées par les membres paieront un supplément de club. Plusieurs projets de Club House ont été soumis aux directeurs qui les ont retirés au généraliste lui demandant de faire rapport dans le plus bref délai possible.

Quant à l'organisation des séances, celle blanche a été laissée à M. Henri Hubert, qui, nous l'avons dit, doutons pas saura être à la hauteur de sa tâche.

La ouverture officielle a été fixée à samedi, le 28 février, à cette occasion les deux champions de Belgique Georges Grandhoven et Jules Leenmans feront leur débuts officiels en Amérique. Grandhoven rencontrera Jack Lavington et Leenans Bob Dury.

Nous reviendrons plus tard sur cette rencontre d'ouverture et nous donnerons les records de ces boxeurs. De bons combats préliminaires seront également fournis par des amateurs locaux, bref tout fait prévoit un brillant début.

Le National Sporting Club vient de publier un élégant petit prospectus expliquant son but et les moyens qu'il désire employer pour arriver à ses fins, on peut se le procurer en s'adressant aux bureaux de la compagnie Suite 9, Edifice de la "Presse", Téléphone Main 1918 ou tout également recue les applications.

Nous souhaitons longue vie et prospérité à la nouvelle organisation.

LE PLUS HABILE DE LA LIGUE DE LA CITE

SAUVE, DES SHAMROCKS, A COMPTE LE PLUS GRAND NOMBRE DE POINTS JUSQU'A DATE. - LE CLASSEMENT.

VICTORIA	
Mowatt	6
Walt	4
Hale	4
Chambers	4
Monseratt	2
Patterson	1
Darling	1
Ekers	1
McMurtry	1

SHAMROCKS	
Sauvé	11
McCaig	5
J. Mulcair	3
McKeown	2

CHAMPETRE	
Payer	7
H. Bell	6
Lurjion	5
Furlong	5

HOCHELAGA	
Blanchard	15
R. Ledue	4
Séguin	4
ComEAU	2
Liberté	2
Lacasse	1
Brisebois	1
Maurice	1

GARNETS	
Tannehill	6
Norton	6
Degray	3
Johnston	3
A. Kelly	1
Delaney	1
Lifiton	1

M.A.A.A.	
Colligan	6
Read	4
J. Bell	4
Lahue	3
J. Arnold	1
Murphy	1
Fraser	1

OPERA COMIQUE A LA CASQUETTE

M. HECTOR DANSEUR, ACCOMPAGNATEUR

« Jeudi soir prochain, dans la grande salle de La Casquette, 510 avenue Mont-Royal Est, tous les amateurs de bonne musique, se donneront rendez-vous pour y entendre quatre actes de "Mireille", musique de Gounod et "Les noces de Jeannette", musique de V. Massé.

Ce beau concert est sous la direction de M. et Mme Dupré, accompagnés de leurs élèves ainsi que des excellents artistes qui ont nom : Wilhelmy, Poirier, Landry, etc.

Maître Hector Danseur, sera au piano.

Ce pianiste déjà fameux, qui a conquis une des premières places dans le monde musical, compte suffisamment d'admirateurs dans la pauvre Montréalais pour que nous nous dispensions de faire ici son éloge. M. Danseur aura donné aux artistes de "La Casquette" tout le puissant appui de son beau talent en faisant goûter à l'auditoire la facture même des œuvres des grands compositeurs qu'il interprète.

Tous les membres de La Casquette se feront un régal d'être présents à ce véritable régal musical.

Les billets se vendent au prix de cinquante et soixante-cinq centimes. Mercredi soir - Soirée des raquettes de La Casquette avec Dames. Vendredi soir - Concert - Bouvane, organisé par les raquetteurs.

CINQ FAUSSES ALARMES

Les pompiers firent cinq courses inutiles pendant la nuit. Dans tous les cas, la fumée qui s'échappe des fournaies employées à sécher les enduits dans les bâtisses en construction, a apeuré les citoyens.

VANCOUVER EST DEFAIT

Vancouver, 18. - Le club Victoria a triomphé du club Vancouver par 5 à 4 hier soir après avoir joué une période supplémentaire. C'est la deuxième victoire remportée par le Victoria depuis une semaine et il est maintenant presque assuré de remporter le championnat de la P.C.H.L.

Les équipes s'alignaient comme suit :

VANCOUVER	
6	Buts
4	Parr
4	F. Patrick
2	Pitre

TEMPERATURE

Bulletin d'après le thermomètre de Hearn et Harrison, 35 rue Notre-Dame Est. T. de Mele, gérant.

Aujourd'hui maximum : 15
Minimum de l'an dernier : 15
Aujourd'hui minimum : 15
Minimum de l'an dernier : 15

BAROMETRE
Sh. a. m. 26.16; 11h. a. m. 26.17;
1h. p. m. 26.18.

DEMAIN
Beau et froid.

(Service de la Presse Associée)
Toronto, 18. — Il fait beau dans tout le Canada, avec froid dans l'Ouest.

JEUDI, 19 FEVRIER
S. Gabien, prière, martyrs.
Lever du soleil : 6 heures 56.
Coucher du soleil : 3 heures 32.
Lever de la lune : 3 heures 45.
Coucher de la lune : 11 heures 47.

NOS QUATRE ROMANS

Le Devoir continue de publier, au-dessus du feuillet, les coupons, dont la série de six donnera droit à un exemplaire de l'un de nos quatre romans hors-série, en y ajoutant 3 sous à nos bureaux ou 6 sous par la poste.

UN PROJET DE LOI A PROPOS DES JUGES

M. LANCTOT, DE LAPRAIRIE, VOUDRAIT REDUIRE LE MONTANT DE LEUR PENSION.

Ottawa, 17. — M. Lanctôt, député libéral de Laprairie-Napierville, a saisi la Chambre, cet après-midi, d'un projet de loi dont l'effet serait de fixer à 25 ans, au lieu de 15 ans, le terme d'office des juges de Québec, de réduire leur pension, après leur retraite, au deux-tiers de leur salaire, et de les contraindre à prendre leur retraite, à l'âge de 75 ans.

LE PARLEMENT MODELE

Nous donnons aujourd'hui la liste officielle du ministère conservateur du Parlement Modèle, qui doit s'ouvrir le 27 courant et non pas ce soir comme l'ont annoncé certains journaux.

Gouverneur général, M. Rodolphe Monty, C.R. Cabinet: MM. J.-Marshall Nantel, avocat, premier ministre; ministre de la milice, J. J. Elliott, E.E.D.; ministre de la justice, Arthur Lalonde, avocat; ministre des finances, John G. Coffey, E.E.D.; ministre des postes, Edgée Dupuis, E.E.D.; ministre du commerce, W. Langlois, E.H.C.; ministre de l'agriculture, L. Grignon, E.H.C.; ministre de la colonisation et des chemins, Jos. Boulay, E.E.M.; ministre du travail, Robert Teltner, E.E.D.; ministre de l'intérieur, Léopold Nantel, E.E.D.; ministre des travaux publics, Lucien Ladouceur, E.E.D.; secrétaire d'Etat, Léon Trépanier, journaliste; solliciteur général, Em. Ladouceur, E.E.D.; ministre sans portefeuille, A. Guibault, ouvrier, A. J. MacMillan, journaliste.

Orateur, Thibodeau Ninfret, C. P.; député-orateur, N. Beauchamp, E.E.D.; whip ministériel, Henri Plante.

M. Amédée Monet, E.E.D., sera le chef de l'opposition et le "whip" sera M. Alfred Legault.

Le cabinet se réunit ce soir, à la salle Forget pour mettre une dernière main à l'organisation.

TRAVAUX PUBLICS A QUEBEC

(De notre correspondant)
Québec, 18. — La commission du Havre est à compléter les préparatifs des travaux qu'elle exécutera l'été prochain dans le port. On annonce qu'un avis sera commandé la construction de la nouvelle jetée à l'extrémité nord de la jetée Louise ainsi que celle du débarcadère des transbordeurs. Les plans de la commission comportent cette année encore une dépense de plusieurs millions en amélioration publiques.

UNE ERREUR

Un rapport du service des incendies nous faisait dire par erreur que la compagnie "Abern Safe" avait subi des dégâts au feu du 16 février au Buildings Exchange, 144 et 146 avenue Fairmount. La compagnie Abern a ses bureaux au No 390 rue Saint-Jacques.

QUEBEC CONTRE CANADIEN

(De notre correspondant)
Québec, 18. — L'équipe du Québec est partie ce matin, à dix heures pour Montréal, par un train spécial, accompagné de près de trois cents amateurs de cette ville. Les champions opposent au Canadien, ce soir, la même équipe qui a remporté le Wanderer samedi. Malheureusement, ne pourra probablement pas prendre part à la lutte bien qu'il ne soit pas accompagné du club.

Le Québec s'alignera comme suit: Buts, Moran; point, Mummary; courtier, Hall; centre, Tommy Smith; défense, Crawford et Marica.

POUR DAMER LE PION A SIR HUGH Où Acheter Demain

M. COCHRANE MEILLEURS SALAIRES EN VOYAGE

LE MINISTRE DES CHEMINS DE FER IRA RECUPERER SES FORCES EN EUROPE. — L'OPPOSITION ATTAQUERA L'ENQUETE GULELIUS-STAUTON

L'OPINION DU PACIFIQUE.

(De notre correspondant)
Ottawa, 18. — Le ministre des Chemins de fer, M. Cochrane, dont l'état de santé n'est pas des meilleurs, partira la semaine prochaine pour un voyage prolongé en Europe. Il fera le tour de la Méditerranée, dit-on. L'opposition ici est désireuse d'obtenir certains renseignements de lui, à propos de chemins de fer avant son départ. M. Borden a permis hier soir qu'il donnerait tous ces renseignements à la Chambre, soit que le ministre des Chemins de fer les lui donne lui-même avant son départ, soit qu'un autre ministre prenne charge du ministère des voies ferrées de l'Etat, et subisse le feu de l'opposition.

Celle-ci attaquera violemment, dit-on, le personnel de la commission d'enquête Gulelius-Stauton sur les affaires du Transcontinental National. Le mot d'ordre parmi l'opposition est donné: elle prétendra que M. Gulelius, employé du Pacifique-Canadien, a été dans son rapport des vues défavorables au nouveau Transcontinental en trahissant l'opinion du Pacifique lui-même, et qu'il ne faut pas ajouter foi à son rapport, entaché de partialité et de parti pris politique.

MAIN-D'OEUVRE AMERICAINE
L'opposition a soulevé hier la question des matériaux de construction employés aux travaux d'un édifice public de Brantford, Ont. Il appert que l'entrepreneur de cette construction, au lieu de servir de pierre de Georgetown, Canada, avait employé de la pierre des Etats-Unis, et que plusieurs des tailleurs de pierre à son emploi étaient des citoyens américains.

L'opposition qui réclamait la réciprocité avec vigueur en 1911 et qui en parle encore, a vivement protesté contre l'importation et l'emploi de cette pierre et de cette main-d'œuvre américaines. Par ailleurs, les ministères qui combattent l'importation américaine en 1911, ont défendu les entrepreneurs de l'édifice de Brantford, hier soir, et cette comédie a duré une partie de la soirée.

LE CANAL DE LA BAIE GEORGIENNE

M. A. P. FRIGON, PRESIDENT DU COMITE DU CANAL A LA CHAMBRE DE COMMERCE DE MONTREAL, PARLE HIER SOIR DE VANT LE CERCLE LAVAL DE L'A. C. J. C.

M. A. P. Frigon, président de la Commission du canal de la Baie Géorgienne à la Chambre de Commerce, donna hier soir, au Cercle Laval de l'A.C.J.C., une conférence intéressante et surtout documentée sur cet important projet qui semble s'imposer depuis quelques années.

Le conférencier traita le sujet au point de vue national. "Mettons tout l'abord, a-t-il dit, cette question au-dessus des mesquins intérêts de parti." Et il constata alors que c'est à cause de la partisannerie politique que le projet n'a pas encore été exécuté. En effet, tour à tour, nos hommes politiques des deux partis se sont montrés favorables au canal de la Baie Géorgienne: M.M. MacKenzie, Macdonald, Laurier, Borden, Rogers et autres. La Chambre de Commerce a jusqu'à présent, à l'appui de son initiative, l'approbation de 300 conseils municipaux et de la plupart des corporations publiques de la province de Québec. De nombreuses adhésions lui viennent des autres provinces.

Après avoir exposé d'une manière évidente les avantages de ce projet, bien accueilli par toutes les parties du Canada, M. Frigon a énuméré les avantages que procurerait le canal au pays tout entier, et a démontré par des chiffres et des faits combien il est incontestablement préférable au canal Welland.

M. Frigon termina en demandant à ses auditeurs d'aider la Chambre de Commerce dans son entreprise nationale et les invita à se rendre à la réunion qui se tiendra ce soir, à 8 heures 15, à la Chambre de Commerce.

M. Jos. R. Bastien, E.E.D., président du Cercle Laval, félicita le distingué conférencier et le remercia au nom des étudiants pour les notions si précieuses qu'il venait d'apporter à son auditoire sur ce vaste projet. L'importance de cette route s'est toujours manifestée à l'attention publique avec une telle évidence que Champlain l'utilisait déjà en 1613 pour pénétrer au cœur de la Nouvelle-France, et que depuis 1837 le gouvernement canadien n'a pas dépensé moins de \$750,000 pour étudier les moyens d'en faire une immense voie de transport.

LE BANDIT CASTILLO
Hachita, N.-M. 18. — Le lieutenant Botwell qui a capturé Maximo Castillo a envoyé un message disant qu'il serait ici de bonne heure avec son prisonnier.

Castillo, est accusé d'avoir incendié un train dans le tunnel de Cumbe, causant ainsi la mort de cinquante personnes.

Une dépêche de Washington annonce que Castillo sera livré aux Constitutionalistes. Le procès sera instruit immédiatement.

INDIGNATION AU CONSEIL LEGISLATIF

Québec, 18. — Le débat d'hier au sujet du Conseil législatif a provoqué beaucoup d'indignation à la Chambre Haute. Certains membres du Conseil ne peuvent comprendre que le président de l'Assemblée et le premier ministre aient permis qu'on les injurât si basement.

Il y a même eu des représentations assez vives faites au premier ministre à ce sujet.

LA CHAMBRE ONTARIENNE S'ORGANISE

AINSI QUE SEUL "LE DEVOIR" L'ANNONÇAIT, UN NOUVEAU QUOTIDIEN VERRA BIENTOT LE JOUR A MONTREAL. — IMPRIMERIE AU "DAILY MAIL".

LES STATUTS REVISES.

(Service de la Presse Associée)
Toronto, 18. — A 3 heures cet après-midi, sir J. M. Gibson, lieutenant-gouverneur de la province, a fait, selon le cérémonial d'usage, l'ouverture des Chambres. Une foule considérable assistait à la cérémonie.

Sir James Whitney était absent. On sait qu'il est sous les soins des médecins; mais, chose extraordinaire, son remplaçant, l'hon. J. J. Foy, était aussi absent. Il fait en ce moment un voyage de repos à New-York. C'est donc l'hon. Dr Pyne qui est actuellement le leader de la Chambre. Les quatre nouveaux députés sont: M.M. Colin Cameron, Grey Ford; Geo. S. Henry, York Est; J. D. Falls, de Peil; Jno. McFarland, de Middlesex Est.

DISCOURS DU TRONE
Le discours du trône est très long. Après avoir souhaité la bienvenue aux ministres et aux députés, le gouverneur remercie la Providence des nombreuses bénédictions qu'Elle a répandues sur l'Ontario pendant l'année écoulée. Il dit que l'abondance des moissons a eu un heureux effet sur l'état financier et industriel de la province. Il est heureux de voir que le duc de Connaught est revenu au Canada et que la santé de la duchesse s'améliore.

Toute la première partie du discours est une énumération détaillée des travaux entrepris et menés à bonne fin pendant l'année par le gouvernement. Les principaux de ces travaux sont: l'amélioration des routes, le perfectionnement de l'enseignement agricole, la réduction des prix de l'énergie électrique, l'augmentation des lignes de chemins de fer, la construction de l'hôpital de Whitney, pour les aliénés, etc.

Pendant la question qui s'ouvre, le parlement aura à étudier un acte de compensation pour les ouvriers blessés au travail; il devra chercher de nouveaux revenus pour la province car les dépenses augmentent chaque année. La commission chargée de réviser les statuts de la province a terminé son travail, et le parlement devra examiner le rapport. Enfin, les législateurs devront voter le budget nécessaire pour les dépenses de l'année.

Le gouverneur regrette la maladie de sir James Whitney et souhaite un prompt rétablissement à son premier ministre.

Il est digne de mention: le discours du trône ne contient pas la moindre allusion à la question des écoles séparées.

TRIBUNAUX CIVILS
BREF DE PROHIBITION.
Maurice Daoust, boucher, demande un bref de prohibition contre les trois magistrats de police de Montréal, pour les empêcher d'entendre les autres causes, car il est impliqué, alléguant qu'une plainte a été logée contre lui le 27 décembre 1913, et que, depuis, lors, on fait traîner l'enquête qui aurait pu se passer en deux heures et que l'on fait garder le silence à la bonne réputation, par la police.

M. J. O. Lacroix est l'avocat du demandeur, et M. Raoul De Lorimier, C.R., avocat de l'intimée, dame Céline Boucher.

LE CONSENTEMENT DE L'ARCHITECTE.
Un jugement de M. Dupin rendu, ce matin, en cour supérieure, établit que le consentement de l'architecte équivalait à l'autorisation du propriétaire, quand il s'agit de modifier les plans d'une construction.

Ces faits ont été donnés dans la cause de Joseph H. Bont et H. Robillard, contre les Débardeurs Syndicés de Montréal.

Le contrat pour l'excavation et le posage des tuyaux avait été accordé à deux entrepreneurs, pour la somme de \$2,439. Les propriétaires des tuyaux supplémentaires dont les propriétaires refuseront de payer la balance. Ces travaux avaient été approuvés par l'architecte, et le juge a donné gain de cause aux demandeurs, condamnant les propriétaires à leur payer les \$274 qu'ils réclamaient.

M. SHALLOW CONDAMNE.
Québec, 18. — M. Shallow, du "Moniteur du Commerce" a été condamné par la Cour Supérieure à payer \$100 de dommages à M. Furois, de cette ville pour la publication dans le journal d'un article libelleux à l'égard du demandeur. La poursuite proposée par M. Furois est de \$1,000. Le "Moniteur du Commerce" devra de plus publier une rétraction dans les quinze jours qui suivront le jugement et la condamnation sera alors réduite à \$50.

MEDECINS VS. REBOUTEUR.
Québec, 18. — L'hon. juge Roy entend aujourd'hui, en Cour Supérieure une intéressante cause de coléges Médecins et Chirurgiens de la province de Québec contre un rebouteur du nom de Piset, domicilié dans le comté de Portneuf, accusé de pratique illégale de la médecine.

UN MILLION EN FUMEE
(Jéricho, Long Island, N.Y. — La villa de M. Wm K. Vanderbilt, fils, estimée, avec son mobilier et ses collections d'art, à environ \$1,000,000, a été détruite par un incendie, ce matin. Il n'y avait que les serviteurs dans la maison. Le gardien attribue la cause de l'incendie à une fournaise surchauffée.

La brigade des pompiers de Hicksville furent appelés, mais la neige avait rendu les chemins impraticables et il leur fut impossible d'amener leur machines jusque sur le théâtre du sinistre.

La villa avait été bâtie l'an dernier au coût de \$400,000 et on y avait ajouté dernièrement des améliorations pour plus de \$100,000. Il y avait dix autres millions de dollars; tous les murs étaient couverts de tapisseries rares et de tableaux fameux.

LE "NEWS" S'ORGANISE

AINSI QUE SEUL "LE DEVOIR" L'ANNONÇAIT, UN NOUVEAU QUOTIDIEN VERRA BIENTOT LE JOUR A MONTREAL. — IMPRIMERIE AU "DAILY MAIL".

LES STATUTS REVISES.

(Service de la Presse Associée)
Toronto, 18. — A 3 heures cet après-midi, sir J. M. Gibson, lieutenant-gouverneur de la province, a fait, selon le cérémonial d'usage, l'ouverture des Chambres. Une foule considérable assistait à la cérémonie.

Sir James Whitney était absent. On sait qu'il est sous les soins des médecins; mais, chose extraordinaire, son remplaçant, l'hon. J. J. Foy, était aussi absent. Il fait en ce moment un voyage de repos à New-York. C'est donc l'hon. Dr Pyne qui est actuellement le leader de la Chambre. Les quatre nouveaux députés sont: M.M. Colin Cameron, Grey Ford; Geo. S. Henry, York Est; J. D. Falls, de Peil; Jno. McFarland, de Middlesex Est.

DISCOURS DU TRONE
Le discours du trône est très long. Après avoir souhaité la bienvenue aux ministres et aux députés, le gouverneur remercie la Providence des nombreuses bénédictions qu'Elle a répandues sur l'Ontario pendant l'année écoulée. Il dit que l'abondance des moissons a eu un heureux effet sur l'état financier et industriel de la province. Il est heureux de voir que le duc de Connaught est revenu au Canada et que la santé de la duchesse s'améliore.

Toute la première partie du discours est une énumération détaillée des travaux entrepris et menés à bonne fin pendant l'année par le gouvernement. Les principaux de ces travaux sont: l'amélioration des routes, le perfectionnement de l'enseignement agricole, la réduction des prix de l'énergie électrique, l'augmentation des lignes de chemins de fer, la construction de l'hôpital de Whitney, pour les aliénés, etc.

Pendant la question qui s'ouvre, le parlement aura à étudier un acte de compensation pour les ouvriers blessés au travail; il devra chercher de nouveaux revenus pour la province car les dépenses augmentent chaque année. La commission chargée de réviser les statuts de la province a terminé son travail, et le parlement devra examiner le rapport. Enfin, les législateurs devront voter le budget nécessaire pour les dépenses de l'année.

Le gouverneur regrette la maladie de sir James Whitney et souhaite un prompt rétablissement à son premier ministre.

Il est digne de mention: le discours du trône ne contient pas la moindre allusion à la question des écoles séparées.

TRIBUNAUX CIVILS
BREF DE PROHIBITION.
Maurice Daoust, boucher, demande un bref de prohibition contre les trois magistrats de police de Montréal, pour les empêcher d'entendre les autres causes, car il est impliqué, alléguant qu'une plainte a été logée contre lui le 27 décembre 1913, et que, depuis, lors, on fait traîner l'enquête qui aurait pu se passer en deux heures et que l'on fait garder le silence à la bonne réputation, par la police.

M. J. O. Lacroix est l'avocat du demandeur, et M. Raoul De Lorimier, C.R., avocat de l'intimée, dame Céline Boucher.

LE CONSENTEMENT DE L'ARCHITECTE.
Un jugement de M. Dupin rendu, ce matin, en cour supérieure, établit que le consentement de l'architecte équivalait à l'autorisation du propriétaire, quand il s'agit de modifier les plans d'une construction.

Ces faits ont été donnés dans la cause de Joseph H. Bont et H. Robillard, contre les Débardeurs Syndicés de Montréal.

Le contrat pour l'excavation et le posage des tuyaux avait été accordé à deux entrepreneurs, pour la somme de \$2,439. Les propriétaires des tuyaux supplémentaires dont les propriétaires refuseront de payer la balance. Ces travaux avaient été approuvés par l'architecte, et le juge a donné gain de cause aux demandeurs, condamnant les propriétaires à leur payer les \$274 qu'ils réclamaient.

M. SHALLOW CONDAMNE.
Québec, 18. — M. Shallow, du "Moniteur du Commerce" a été condamné par la Cour Supérieure à payer \$100 de dommages à M. Furois, de cette ville pour la publication dans le journal d'un article libelleux à l'égard du demandeur. La poursuite proposée par M. Furois est de \$1,000. Le "Moniteur du Commerce" devra de plus publier une rétraction dans les quinze jours qui suivront le jugement et la condamnation sera alors réduite à \$50.

MEDECINS VS. REBOUTEUR.
Québec, 18. — L'hon. juge Roy entend aujourd'hui, en Cour Supérieure une intéressante cause de coléges Médecins et Chirurgiens de la province de Québec contre un rebouteur du nom de Piset, domicilié dans le comté de Portneuf, accusé de pratique illégale de la médecine.

UN MILLION EN FUMEE
(Jéricho, Long Island, N.Y. — La villa de M. Wm K. Vanderbilt, fils, estimée, avec son mobilier et ses collections d'art, à environ \$1,000,000, a été détruite par un incendie, ce matin. Il n'y avait que les serviteurs dans la maison. Le gardien attribue la cause de l'incendie à une fournaise surchauffée.

La brigade des pompiers de Hicksville furent appelés, mais la neige avait rendu les chemins impraticables et il leur fut impossible d'amener leur machines jusque sur le théâtre du sinistre.

La villa avait été bâtie l'an dernier au coût de \$400,000 et on y avait ajouté dernièrement des améliorations pour plus de \$100,000. Il y avait dix autres millions de dollars; tous les murs étaient couverts de tapisseries rares et de tableaux fameux.

LE "NEWS" S'ORGANISE

AINSI QUE SEUL "LE DEVOIR" L'ANNONÇAIT, UN NOUVEAU QUOTIDIEN VERRA BIENTOT LE JOUR A MONTREAL. — IMPRIMERIE AU "DAILY MAIL".

LES STATUTS REVISES.

(Service de la Presse Associée)
Toronto, 18. — A 3 heures cet après-midi, sir J. M. Gibson, lieutenant-gouverneur de la province, a fait, selon le cérémonial d'usage, l'ouverture des Chambres. Une foule considérable assistait à la cérémonie.

Sir James Whitney était absent. On sait qu'il est sous les soins des médecins; mais, chose extraordinaire, son remplaçant, l'hon. J. J. Foy, était aussi absent. Il fait en ce moment un voyage de repos à New-York. C'est donc l'hon. Dr Pyne qui est actuellement le leader de la Chambre. Les quatre nouveaux députés sont: M.M. Colin Cameron, Grey Ford; Geo. S. Henry, York Est; J. D. Falls, de Peil; Jno. McFarland, de Middlesex Est.

DISCOURS DU TRONE
Le discours du trône est très long. Après avoir souhaité la bienvenue aux ministres et aux députés, le gouverneur remercie la Providence des nombreuses bénédictions qu'Elle a répandues sur l'Ontario pendant l'année écoulée. Il dit que l'abondance des moissons a eu un heureux effet sur l'état financier et industriel de la province. Il est heureux de voir que le duc de Connaught est revenu au Canada et que la santé de la duchesse s'améliore.

Toute la première partie du discours est une énumération détaillée des travaux entrepris et menés à bonne fin pendant l'année par le gouvernement. Les principaux de ces travaux sont: l'amélioration des routes, le perfectionnement de l'enseignement agricole, la réduction des prix de l'énergie électrique, l'augmentation des lignes de chemins de fer, la construction de l'hôpital de Whitney, pour les aliénés, etc.

Pendant la question qui s'ouvre, le parlement aura à étudier un acte de compensation pour les ouvriers blessés au travail; il devra chercher de nouveaux revenus pour la province car les dépenses augmentent chaque année. La commission chargée de réviser les statuts de la province a terminé son travail, et le parlement devra examiner le rapport. Enfin, les législateurs devront voter le budget nécessaire pour les dépenses de l'année.

Le gouverneur regrette la maladie de sir James Whitney et souhaite un prompt rétablissement à son premier ministre.

Il est digne de mention: le discours du trône ne contient pas la moindre allusion à la question des écoles séparées.

TRIBUNAUX CIVILS
BREF DE PROHIBITION.
Maurice Daoust, boucher, demande un bref de prohibition contre les trois magistrats de police de Montréal, pour les empêcher d'entendre les autres causes, car il est impliqué, alléguant qu'une plainte a été logée contre lui le 27 décembre 1913, et que, depuis, lors, on fait traîner l'enquête qui aurait pu se passer en deux heures et que l'on fait garder le silence à la bonne réputation, par la police.

M. J. O. Lacroix est l'avocat du demandeur, et M. Raoul De Lorimier, C.R., avocat de l'intimée, dame Céline Boucher.

LE CONSENTEMENT DE L'ARCHITECTE.
Un jugement de M. Dupin rendu, ce matin, en cour supérieure, établit que le consentement de l'architecte équivalait à l'autorisation du propriétaire, quand il s'agit de modifier les plans d'une construction.

Ces faits ont été donnés dans la cause de Joseph H. Bont et H. Robillard, contre les Débardeurs Syndicés de Montréal.

Le contrat pour l'excavation et le posage des tuyaux avait été accordé à deux entrepreneurs, pour la somme de \$2,439. Les propriétaires des tuyaux supplémentaires dont les propriétaires refuseront de payer la balance. Ces travaux avaient été approuvés par l'architecte, et le juge a donné gain de cause aux demandeurs, condamnant les propriétaires à leur payer les \$274 qu'ils réclamaient.

M. SHALLOW CONDAMNE.
Québec, 18. — M. Shallow, du "Moniteur du Commerce" a été condamné par la Cour Supérieure à payer \$100 de dommages à M. Furois, de cette ville pour la publication dans le journal d'un article libelleux à l'égard du demandeur. La poursuite proposée par M. Furois est de \$1,000. Le "Moniteur du Commerce" devra de plus publier une rétraction dans les quinze jours qui suivront le jugement et la condamnation sera alors réduite à \$50.

MEDECINS VS. REBOUTEUR.
Québec, 18. — L'hon. juge Roy entend aujourd'hui, en Cour Supérieure une intéressante cause de coléges Médecins et Chirurgiens de la province de Québec contre un rebouteur du nom de Piset, domicilié dans le comté de Portneuf, accusé de pratique illégale de la médecine.

UN MILLION EN FUMEE
(Jéricho, Long Island, N.Y. — La villa de M. Wm K. Vanderbilt, fils, estimée, avec son mobilier et ses collections d'art, à environ \$1,000,000, a été détruite par un incendie, ce matin. Il n'y avait que les serviteurs dans la maison. Le gardien attribue la cause de l'incendie à une fournaise surchauffée.

La brigade des pompiers de Hicksville furent appelés, mais la neige avait rendu les chemins impraticables et il leur fut impossible d'amener leur machines jusque sur le théâtre du sinistre.

La villa avait été bâtie l'an dernier au coût de \$400,000 et on y avait ajouté dernièrement des améliorations pour plus de \$100,000. Il y avait dix autres millions de dollars; tous les murs étaient couverts de tapisseries rares et de tableaux fameux.

LE "NEWS" S'ORGANISE

AINSI QUE SEUL "LE DEVOIR" L'ANNONÇAIT, UN NOUVEAU QUOTIDIEN VERRA BIENTOT LE JOUR A MONTREAL. — IMPRIMERIE AU "DAILY MAIL".

LES STATUTS REVISES.

(Service de la Presse Associée)
Toronto, 18. — A 3 heures cet après-midi, sir J. M. Gibson, lieutenant-gouverneur de la province, a fait, selon le cérémonial d'usage, l'ouverture des Chambres. Une foule considérable assistait à la cérémonie.

Sir James Whitney était absent. On sait qu'il est sous les soins des médecins; mais, chose extraordinaire, son remplaçant, l'hon. J. J. Foy, était aussi absent. Il fait en ce moment un voyage de repos à New-York. C'est donc l'hon. Dr Pyne qui est actuellement le leader de la Chambre. Les quatre nouveaux députés sont: M.M. Colin Cameron, Grey Ford; Geo. S. Henry, York Est; J. D. Falls, de Peil; Jno. McFarland, de Middlesex Est.

DISCOURS DU TRONE
Le discours du trône est très long. Après avoir souhaité la bienvenue aux ministres et aux députés, le gouverneur remercie la Providence des nombreuses bénédictions qu'Elle a répandues sur l'Ontario pendant l'année écoulée. Il dit que l'abondance des moissons a eu un heureux effet sur l'état financier et industriel de la province. Il est heureux de voir que le duc de Connaught est revenu au Canada et que la santé de la duchesse s'améliore.

Toute la première partie du discours est une énumération détaillée des travaux entrepris et menés à bonne fin pendant l'année par le gouvernement. Les principaux de ces travaux sont: l'amélioration des routes, le perfectionnement de l'enseignement agricole, la réduction des prix de l'énergie électrique, l'augmentation des lignes de chemins de fer, la construction de l'hôpital de Whitney, pour les aliénés, etc.

Pendant la question qui s'ouvre, le parlement aura à étudier un acte de compensation pour les ouvriers blessés au travail; il devra chercher de nouveaux revenus pour la province car les dépenses augmentent chaque année. La commission chargée de réviser les statuts de la province a terminé son travail, et le parlement devra examiner le rapport. Enfin, les législateurs devront voter le budget nécessaire pour les dépenses de l'année.

Le gouverneur regrette la maladie de sir James Whitney et souhaite un prompt rétablissement à son premier ministre.

Il est digne de mention: le discours du trône ne contient pas la moindre allusion à la question des écoles séparées.

TRIBUNAUX CIVILS
BREF DE PROHIBITION.
Maurice Daoust, boucher, demande un bref de prohibition contre les trois magistrats de police de Montréal, pour les empêcher d'entendre les autres causes, car il est impliqué, alléguant qu'une plainte a été logée contre lui le 27 décembre 1913, et que, depuis, lors, on fait traîner l'enquête qui aurait pu se passer en deux heures et que l'on fait garder le silence à la bonne réputation, par la police.

M. J. O. Lacroix est l'avocat du demandeur, et M. Raoul De Lorimier, C.R., avocat de l'intimée, dame Céline Boucher.

LE CONSENTEMENT DE L'ARCHITECTE.
Un jugement de M. Dupin rendu, ce matin, en cour supérieure, établit que le consentement de l'architecte équivalait à l'autorisation du propriétaire, quand il s'agit de modifier les plans d'une construction.

Ces faits ont été donnés dans la cause de Joseph H. Bont et H. Robillard, contre les Débardeurs Syndicés de Montréal.

Le contrat pour l'excavation et le posage des tuyaux avait été accordé à deux entrepreneurs, pour la somme de \$2,439. Les propriétaires des tuyaux supplémentaires dont les propriétaires refuseront de payer la balance. Ces travaux avaient été approuvés par l'architecte, et le juge a donné gain de cause aux demandeurs, condamnant les propriétaires à leur payer les \$274 qu'ils réclamaient.

M. SHALLOW CONDAMNE.
Québec, 18. — M. Shallow, du "Moniteur du Commerce" a été condamné par la Cour Supérieure à payer \$100 de dommages à M. Furois, de cette ville pour la publication dans le journal d'un article libelleux à l'égard du demandeur. La poursuite proposée par M. Furois est de \$1,000. Le "Moniteur du Commerce" devra de plus publier une rétraction dans les quinze jours qui suivront le jugement et la condamnation sera alors réduite à \$50.

MEDECINS VS. REBOUTEUR.
Québec, 18. — L'hon. juge Roy entend aujourd'hui, en Cour Supérieure une intéressante cause de coléges Médecins et Chirurgiens de la province de Québec contre un rebouteur du nom de Piset, domicilié dans le comté de Portneuf, accusé de pratique illégale de la médecine.

UN MILLION EN FUMEE
(Jéricho, Long Island, N.Y. — La villa de M. Wm K. Vanderbilt, fils, estimée, avec son mobilier et ses collections d'art, à environ \$1,000,000, a été détruite par un incendie, ce matin. Il n'y avait que les serviteurs dans la maison. Le gardien attribue la cause de l'incendie à une fournaise surchauffée.

La brigade des pompiers de Hicksville furent appelés, mais la neige avait rendu les chemins impraticables et il leur fut impossible d'amener leur machines jusque sur le théâtre du sinistre.

La villa avait été bâtie l'an dernier au coût de \$400,000 et on y avait ajouté dernièrement des améliorations pour plus de \$100,000. Il y avait dix autres millions de dollars; tous les murs étaient couverts de tapisseries rares et de tableaux fameux.

VALIQUETTE LIMITEE